



Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3 Rev.1
11 octobre 2021

Original: ANGLAIS

Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Virtuel, du 28 au 30 juillet 2021

**PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2021-2022
DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES**

CONTENU

I.	INTRODUCTION1	2
II.	COORDINATION GÉNÉRALE	2
	A. Contexte	2
	B. Objectifs	2
	C. Projet de budget pour la période 2021-2022	3
	D. Ressources demandées au titre des postes et des rubriques d'autres dépenses	3
	E. Réunions du Programme pour l'environnement des Caraïbes	5
III.	PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME	6
	A. Communication, éducation, formation et sensibilisation (CETA)	6
	1. Contexte	6
	2. Objectifs	7
	3. Activités	7
	B. Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement (AMEP)	10
	1. Contexte et objectifs	10
	2. Projets et activités	13
	i. Coordination et gestion du programme	13
	ii. Activités et budget proposés	14
	iii. Sources terrestres et marines de la pollution	14
	iv. Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes	15
	v. Approches de gestion écosystémique	16
	C. Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW)	17
	1. Contexte	17
	2. Projets et activités	19
	i. Coordination et gestion du programme	19
	ii. Objectifs généraux, réalisations escomptées et indicateurs du sous-programme SPAW	19
	iii. Personnel du Programme SPAW	20
	iv. Centre régional d'activités à SPAW (SPAW-CAR) en Guadeloupe (soutenu par le Gouvernement de la France)	21
	v. Résultats et indicateurs attendus	23
	vi. Sous-programme SPAW – Budget proposé sur le fonds d'affectation spéciale FFC	24
	vii. Centre d'activités régional SPAW	Error! Bookmark not defined.
	viii. Renforcement des zones protégées	24
	ix. Renforcement des zones marines protégées MPA (hiérarchisation des MPA énumérées au Protocole)	25

x. Améliorer le réseau de professionnels des zones marines protégées en améliorant la communication et la diffusion de l'information.....	26
A. Poursuite du développement, de la maintenance et de la promotion de la base de données régionale des zones marines protégées	28
B. Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière de zones marines protégées.....	28
C. Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées.....	30
D. Conservation des espèces menacées et en voie de disparition	34
i. Conservation des mammifères marins.....	35
ii. Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECAST).....	37
iii. Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les partenaires pertinents	37
iv. Conservation des espèces de poissons herbivores	38
v. Une plus grande collaboration avec CITES, en vue de l'application de la loi sur le commerce illicite d'espèces.	38
vi. Afflux des sargasses	38
E. Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	41
ANNEXE I : Projet de budget du sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2021-2022.....	45
ANNEXE II : Projet de budget du sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2021-2022	46
ANNEXE III : Liste des projets décrivant la responsabilité du OP SPAW ET DU CAR SPAW.....	47
ANNEX IV: Budget proposé pour le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (FFC) pour l'exercice biennal 2021-2022	54
ANNEXE V : Organigramme proposé pour le Fonds fiduciaire des Caraïbes (FFC) pour l'exercice biennal 2021-2022	57

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR LA PÉRIODE BISANNUELLE 2021-2022

I. INTRODUCTION

1. Le plan de travail 2021-2022 décrit comprend les activités liées à la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) et de ses Protocoles, en plus de la Stratégie du Secrétariat de la Convention de Cartagena 2021-2030 (Stratégie du PEC).
2. Au cours de l'exercice biennal 2021-2022, le secrétariat continuera de travailler avec les initiatives mondiales pertinentes, telles que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin des activités terrestres (GPA) et les accords multilatéraux sur l'environnement connexes, tels que la Convention de Bâle pour le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices et la protection de la faune sauvage (CMS), la Convention Ramsar sur les zones humides d'importance internationale et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) et son secrétariat IOCARIBE, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), les organismes de développement et d'autres organisations régionales et internationales.
3. Le présent document a été établi avec les contributions reçues lors des réunions du Groupe de travail convoquées depuis la dix-huitième Réunion intergouvernementale, les recommandations de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), les décisions de la huitième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, les recommandations de la cinquième réunion du Comité consultatif scientifique et technique des sources terrestres de pollution Protocole LBS, et les décisions de la quatrième réunion des parties contractantes au protocole LBS. Les résultats des initiatives mondiales ou régionales pertinentes et des activités de projet antérieures et en cours ont également été pris en compte.
4. Pour l'exercice biennal 2021-2022, le PEC s'efforcera d'améliorer ses options stratégiques en matière de programmes en :
 - (a) Travaillant avec d'autres programmes des mers régionales ayant des plans d'action similaires ;
 - (b) Intégrant les plans nationaux et régionaux sur le milieu marin dans les sous-programmes ;
 - (c) Intégrant les plans nationaux et régionaux de développement socioéconomique qui incluent des composantes côtières et marines dans les stratégies des sous-programmes ;
 - (d) Intégrant les décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement, des conventions mondiales sur la biodiversité, des orientations stratégiques pour les mers régionales et de la stratégie à moyen terme du PNUE ;
 - (e) Améliorant les mécanismes de coordination au sein des sous-programmes et entre eux.

II. COORDINATION GÉNÉRALE

A. Contexte

5. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes a été créé pour fournir un mécanisme permettant aux divers États et territoires de la région des Caraïbes d'assurer collectivement la protection et la mise en valeur de leurs ressources marines et côtières, en tant que base du développement économique continu de la région. L'atteinte de cet objectif dépend de l'intégration des principes de l'assistance technique mutuelle ; de l'élaboration et le renforcement des cadres régionaux et nationaux, institutionnels et législatifs ; de la normalisation des approches et des méthodologies ; de l'encouragement de recherches appropriées ; de la gestion conjointe des ressources partagées et de l'échange d'informations pertinentes, entre autres. Afin d'assurer la cohésion des diverses composantes du Programme et de réduire au minimum les doubles emplois et le gaspillage des ressources, la coordination générale des composantes du Programme est centralisée et assurée par l'Unité de coordination régionale pour les Caraïbes (CAR/UCR) à Kingston.
6. Le CAR/UCR, en tant que Secrétariat du PEC et de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, est responsable de la coordination et de la mise en œuvre du Programme. Le CAR/UCR fournit les fonctions programmatiques, administratives et financières de la Stratégie du PEC et de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles. Le CAR/UCR fonctionne sous l'autorité du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par l'intermédiaire de sa Division des écosystèmes, en coopération avec le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC), le Bureau sous-régional des Caraïbes et les gouvernements de la région par l'intermédiaire d'un organe intergouvernemental et des Parties contractantes et d'un Comité de suivi. Le CAR/UCR est communément appelé le Secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE.

B. Objectifs

7. Les objectifs de la Stratégie du Programme pour l'environnement des Caraïbes, dans le cadre de ce plan de travail, sont les suivants :
 - (a) Améliorer l'efficacité de la Convention de Cartagena en tant que plate-forme régionale pour soutenir la gouvernance intégrée des océans, et renforcer le Secrétariat en tant que principal mécanisme pour aider ses Parties et ses États membres à intégrer les questions liées aux océans dans le plus vaste programme de développement de la région ;
 - (b) Veiller à ce que les ODD pertinents et leurs cibles, les buts et objectifs mondiaux pour la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres engagements (UNEA) soient atteints, grâce à des actions concrètes visant à gérer et à réduire efficacement les menaces et à renforcer l'utilisation durable des ressources marines et côtières ;
 - (c) Contribuer au renforcement de la coordination et des synergies du cadre de gouvernance régionale fourni par le réseau de la Convention de Cartagena ; et
 - (d) Contribuer à l'approche *Construire pour aller de l'avant*, en soutenant de nouveaux modèles d'affaires durables, permettant une transition juste et équitable vers des solutions fondées sur la nature et des approches d'économie circulaire.

C. Projet de budget pour la période 2021-2022

8. Les travaux de la Convention de Cartagena sont financés par des contributions mises en recouvrement au Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement des Caraïbes, pour lequel le montant total biennal des promesses de contributions s'élève à 2 528 616 \$US. À mesure que la portée du programme de travail s'élargit, il est essentiel que le financement soit non seulement adéquat mais aussi prévisible.
9. Les contributions mises en recouvrement reçues des Parties contractantes à l'appui du FFC devraient idéalement répondre aux besoins en personnel et aux autres besoins, ainsi que le financement de l'exécution des réunions techniques et intergouvernementales (installations, services linguistiques, voyages des participants aux réunions de pays en développement, par exemple, ou plates-formes virtuelles) afin d'assurer la mise en œuvre effective du programme de travail de base du Secrétariat. En outre, le budget devrait prendre en charge les frais généraux opérationnels courants et les dépenses d'équipement non ponctuelles, parallèlement aux coûts partagés alloués au Secrétariat pour la rénovation des aires communes de la Maison des Nations Unies en Jamaïque.
10. Il est à noter que l'affectation du fonds d'affectation spéciale pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 était en grande partie liée aux besoins de base et fondée sur le niveau réel des recettes perçues au cours de chaque exercice précédent. Les budgets annuels ont généralement pris en compte les rémunérations et émoluments du personnel, les fournitures, le matériel et les frais généraux opérationnels standard, les ressources nécessaires pour appuyer les réunions intergouvernementales de base et les besoins connexes n'ont pas pu être pris en compte. Les différents projets extrabudgétaires et les activités connexes sont inclus dans les plans de travail des sous-programmes.
11. Le solde de trésorerie au 31 décembre 2020 s'élève à 1 621 338,39 \$, contre des promesses de contributions annuelles de 1 264 308 \$, lesquelles ont été reçues au cours de l'année 2020 et s'élevaient à 1 267 098 \$. Sur la base des recettes de 2020 et malgré la pandémie de COVID-19, le Secrétariat s'attend à recevoir au moins 90 % des contributions approuvées (1 166 488,20 \$) en 2021, ce qui peut inclure des contributions impayées d'années précédentes. Compte tenu du solde de trésorerie au 31 décembre 2020 et des réserves obligatoires de 15 %, un budget net à croissance zéro est proposé à 2 479 785 \$ pour l'exercice biennal – réf. Annexe IV.

D. Ressources demandées au titre des postes et des rubriques d'autres dépenses

12. Compte tenu des recettes prévues au titre du fonds d'affectation spéciale FFC, il est proposé que les effectifs soient alignés sur les résultats de l'examen fonctionnel. Il s'agit d'efforts visant à aligner le niveau de coût au Fonds d'affectation spéciale, sur la moyenne des contributions au cours des six dernières années, de 2015 à 2020, de 1 190 742 dollars des États-Unis (ci-dessous, comme indiqué dans l'examen). En outre, cela permettra d'aligner certaines des fonctions sur d'autres programmes pour les mers régionales administrés par le PNUE. L'examen fonctionnel est joint en annexe au présent Plan de travail.

Year	Contributions	Expenditure	%age		Year	Contributions	Expenditure	%age
2014	982,109	1,564,758	159%					
2015	1,053,575	1,046,336	99%		2015	1,053,575	1,046,336	99%
2016	964,388	1,062,604	110%		2016	964,388	1,062,604	110%
2017	947,928	997,228	105%		2017	947,928	997,228	105%
2018	1,090,040	1,032,393	95%		2018	1,090,040	1,032,393	95%
2019	630,682	1,328,590	211%		2019	630,682	1,328,590	211%
2020	1,267,098	929,647	73%		2020	1,267,098	929,647	73%
Total	6,935,820	7,961,556	115%		Total	5,953,711	6,396,798	107%
Average	1,387,164	1,592,311	115%		Average	1,190,742	1,279,360	107%

- Lors de l'examen de l'analyse, les dépenses moyennes de 2014 à 2020 sont supérieures aux contributions reçues au fil des ans, ce qui reflète une dépense moyenne de 115 %. Étant donné que 2014 a connu des dépenses plus élevées compte tenu des événements de cette année, un examen plus approfondi de la tendance de 2015 à 2020 reflète également une dépense moyenne qui est toujours supérieure aux contributions, de 107 %. Cela illustre la nécessité cruciale d'analyser la manière la plus durable dont le Secrétariat s'acquittera de ses fonctions dans les limites du niveau actuel des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

13. La répartition globale des postes pour 2021 est fournie ci-dessous, avec un tableau d'effectifs détaillé figurant à l'Annexe V.

Level	D1	P5	P4	P3	P2	GS	Total
CTF funded posts	1	0	2	0	0	9	12
Non-CTF funded posts	0	1	1	1	2	2	7

14. Les changements en dotation d'effectifs proposés à la suite de l'examen fonctionnel comprennent :
- Le reclassement du poste de Coordinateur de D1 à P5
 - Le reclassement de l'adjoint aux finances et au budget G6 à Adjoint administratif G6
 - Le reclassement du poste de Chauffeur G2 au poste de Chauffeur/Adjoint administratif G3
15. Les effectifs financés par d'autres sources comprennent un Officier administratif (P-4), financé par les dépenses d'appui aux programmes prélevées sur le Fonds d'affectation spéciale et d'autres projets non financés par le FEM mis en oeuvre par le PEC. Il a également été proposé de reclasser ce poste à la catégorie P-3, comme indiqué dans l'examen fonctionnel, compte tenu du déficit actuel des dépenses d'appui au programme de plus de 60 000 dollars des États-Unis en 2020. Le secrétariat du PEC accueille et administre également l'Unité de coordination des projets FEM/IWEco, qui finance quatre postes (1 P-5, 1 P-3 et 2 SG); de plus, (2) postes P2 appuyés par le financement d'autres projets.
- Ajout d'un poste d'administrateur auxiliaire aux programmes et à CETA, un (P-2) financé par le Gouvernement allemand pour une période initiale de deux ans.
 - Ajout d'un poste d'Officier adjoint des finances et du budget, un (P-2) financé par les projets

- extrabudgétaires CreW+ et MEA ACP pour une période de neuf mois, afin de faciliter l'internalisation et les exigences initiales du projet, la clôture des subventions et l'élaboration de rapports financiers.
- La suppression d'un poste, résultant de la suppression du poste PMO associé d'IWEco, un (P-2) qui est devenu vacant à compter du 1er mai 2021. Les autres besoins de projet seront absorbés dans les limites des effectifs actuels.
17. Les changements prévus à la dotation en personnel de 2022, en conjonction avec les propositions de projets extrabudgétaires pour les déchets marins, et sous réserve d'un financement par le gouvernement de l'Allemagne sont les suivants :
- Ajout d'un poste d'Officier de gestion de programmes (P-3) pour une période de trois ans
 - Ajout d'un poste d'Assistant de gestion de programmes (G-5) pour une période de trois ans
 - Dans le cadre du projet CreW+ du FEM, l'ajout d'un Officier de gestion de programmes (P3) et d'un assistant à la gestion de programmes (G5) pour la durée du projet.
18. Le montant proposé des ressources demandées au titre des autres dépenses correspond en grande partie aux frais généraux et aux dépenses opérationnelles liés à l'exécution des sous-programmes. Associé à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, qui a approuvé le partage des coûts pour le financement des systèmes d'entreprise du Secrétariat des Nations Unies, il y a eu un changement dans la méthodologie de répartition des coûts des dépenses générales à un niveau basé sur les effectifs. En conséquence, il est proposé que les dépenses d'Umoja (SAP) pour les membres du Secrétariat, estimées à 35 000 dollars des États-Unis par an, soient reversées au fonds d'affectation spéciale. En outre, il est recommandé que le budget soit doté d'un budget suffisant pour assurer le service des réunions techniques et intergouvernementales, sous réserve du niveau des contributions, afin que le budget annuel soit aligné sur le niveau des contributions. Il n'y a pas de modification des ressources résultant des ordres obligatoires de travail à domicile Covid-19, qui sont entrés en vigueur en mars 2020.
19. Lorsque les contributions des Parties contractantes ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins du programme, le Secrétariat recherche activement d'autres sources de financement par le biais de partenariats stratégiques et de la mobilisation des ressources. La santé financière du Secrétariat dépend du respect intégral et ponctuel des États Membres de leurs obligations financières. La mise en œuvre efficace du programme de travail dépend de l'appui financier des parties contractantes, de l'adoption de niveaux budgétaires réalistes pour les contributions et de la fourniture de contributions en temps voulu pour assurer une situation financière stable et prévisible tout au long de l'année.

E. Réunions du Programme pour l'environnement des Caraïbes

20. Le Secrétariat organise chaque année ou tous les deux ans les réunions nécessaires pour la mise en œuvre du suivi des projets, le bon fonctionnement du Programme et l'examen des besoins administratifs. Les réunions suivantes doivent être convoquées au cours de l'exercice biennal 2021-2022 :
21. **Le dixième Comité directeur du Centre régional de Formation et d'Information pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine dans la région des Caraïbes (RAC/REMPEITC) du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures.** Examen des activités et des développements menés depuis 2016, finalisation du plan de travail et des arrangements institutionnels pour 2022 et mise à jour du plan stratégique à long terme du RAC-REMPEITC.

22. Neuvième et dixième réunions du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW.

La neuvième réunion du SPAW/STAC s'est étendue sur le premier et deuxième trimestre de 2021 pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du Protocole SPAW, ainsi que pour élaborer un plan de travail et un budget pour l'exercice biennal 2021-2022, tandis que la dixième réunion sera convoquée au dernier trimestre de 2022.

23. Onzième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW.

La onzième réunion des Parties contractantes à SPAW se tiendra au deuxième trimestre de 2021, juste avant la dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

24. Cinquième et sixième réunions du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole LBS La cinquième réunion du LBS/STAC a été convoquée au cours du premier trimestre de 2021 pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du Protocole LBS, ainsi que pour élaborer un plan de travail et un budget pour l'exercice biennal 2021-2022, tandis que la sixième réunion sera convoquée au dernier trimestre de 2022.

25. Cinquième et sixième Réunions des Parties contractantes au Protocole LBS

La cinquième réunion des Parties contractantes au Protocole LBS se tiendra au deuxième trimestre de 2021, juste avant la dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

26. La Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes fournira des orientations générales et des pouvoirs au PEC, examinera l'état d'avancement du Programme, supervisera les arrangements financiers et institutionnels et décidera du plan de travail biennal et du budget. Cette réunion est prévue au cours du deuxième trimestre 2021.

III. PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME

A. Communication, éducation, formation et sensibilisation (CETA)

1. Contexte

27. Au cours de l'exercice biennal 2021-2022, le Secrétariat continuera de faciliter les activités de communication, d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'appui de la nouvelle stratégie du Secrétariat de la Convention de Cartagena (2021-2030). La stratégie de communication actuelle sera améliorée pour servir de Stratégie de gestion des connaissances pour le Secrétariat. Elle reflétera la nécessité de développer de nouveaux produits de gestion des connaissances à partir des programmes, des projets et des activités du Secrétariat. CETA continuera également de répondre aux besoins technologiques (matériels et logiciels) du Secrétariat.

28. Le travail de communication du Secrétariat reste guidé par le plan de travail général du Secrétariat et la nouvelle Stratégie régionale du PEC 2021-2030. Les activités continueront d'être mises en œuvre

conformément aux stratégies de communication du Secrétariat et du PNUE et aux directives du Département de la communication mondiale de l'ONU.

2. Objectifs

- Accroître la visibilité et promouvoir la valeur et l'impact des travaux du Secrétariat, des Parties contractantes et des Partenaires dans la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, ainsi que des programmes, des projets et des activités sur la gestion côtière et marine dans la région des Caraïbes.
- Soutenir l'amélioration des systèmes d'éducation formelle et informelle pour des changements positifs d'attitude et de comportement liés à la gestion de l'environnement ;
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation pour la gestion de l'utilisation des ressources côtières et marines ;
- Élaborer et/ou appuyer les initiatives existantes de sensibilisation du public en utilisant des plateformes de médias traditionnels et sociaux, des partenariats et des outils de partage des connaissances appropriés ;
- Accroître l'accès aux données et à l'information sur la gestion des ressources côtières et marines grâce au site Web, des réseaux et des bases de données du Secrétariat ;
- Fournir un appui technologique dans la mise en œuvre des opérations du Secrétariat.

3. Activités

29. En raison de l'impact continu de la pandémie de COVID-19, les activités de diffusion et de sensibilisation du public devraient se poursuivre de manière virtuelle en 2021.
30. La promotion du mandat de la Convention de Cartagena continuera d'être assurée par le biais d'ateliers et de réunions nationaux, régionaux et internationaux organisés par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal et des sources médiatiques disponibles, y compris les sites de médias sociaux.
31. Webinaires en ligne pour soutenir l'ensemble des travaux du Secrétariat et de ses sous-programmes. Les États membres, les Parties contractantes et les partenaires régionaux sont encouragés à participer activement, à fournir des rétroactions et à identifier les questions qu'ils souhaitent mettre en évidence au cours de ces sessions.
32. Les Parties à la Convention de Cartagena, les partenaires et le grand public seront régulièrement mis à jour sur la disponibilité de données et/ou d'informations concernant la protection et la mise en valeur des ressources côtières et marines dans la région des Caraïbes.
33. Accroître l'accès à l'information sur les ressources côtières et marines, grâce à l'entretien et à l'amélioration réguliers du Secrétariat de la Convention de Cartagena et de ses sites Web connexes, de l'infrastructure des technologies de l'information et des mécanismes du travail en réseau.
34. Le flux efficace des informations scientifiques et de gestion vers les Parties contractantes à la Convention de Cartagena et d'autres parties prenantes, y compris la rétroaction et les apports visant à améliorer la prestation de services du Secrétariat envers la région des Caraïbes, continuera d'être facilitée au cours de l'exercice biennal. Il s'agira notamment de continuer à utiliser le modèle de rapport pour la Convention de Cartagena et ses Protocoles.

35. Proposer qu'une nouvelle stratégie de gestion des connaissances soit élaborée au cours de l'exercice biennal, qui fournira des orientations pour la mise en œuvre efficace et ciblée de la communication, de l'éducation, de l'engagement du public et de la gestion des connaissances, qui permettront de progresser vers la réalisation des objectifs de la Stratégie régionale du PEC.
36. Élaborer des produits de gestion des connaissances et d'information qui sensibilisent la population à la protection de l'environnement marin et côtier. Il est proposé que les Parties contractantes jouent un rôle actif dans cette activité, afin de permettre un plus grand engagement entre le Secrétariat et les Parties, de renforcer les capacités du Secrétariat en matière de ressources humaines et financières grâce à l'appui en nature des pays et d'aider à une plus large diffusion des travaux du Secrétariat. Les activités proposées incluent, sans toutefois s'y limiter :
- (a) Développer des histoires, des articles de presse, des courts clips vidéo et des fiches d'information sur les impacts des projets dans les pays bénéficiaires ;
 - (b) Souligner les efforts déployés aux niveaux local et national qui contribuent à ce qu'une Partie contractante s'acquitte de ses obligations au titre de la Convention et de ses Protocoles ;
 - (c) Développer des activités de sensibilisation virtuelles conjointes en collaboration avec les Parties contractantes et les parties prenantes, parmi lesquelles des ateliers, des sessions de partage des connaissances, des webinaires et des campagnes de sensibilisation ;
 - (d) Élaborer et/ou mettre en œuvre des activités régionales de renforcement des capacités fondées sur les besoins des Parties contractantes, y compris la promotion de la ratification ;
 - (e) Diffuser du matériel de sensibilisation et des produits d'information sur les travaux du Secrétariat, les projets et les activités par le biais de l'Internet, des listes de diffusion existantes et des réseaux tels que CaMPAM. Un bulletin d'information semestriel sera mis au point pour mettre en lumière les activités du Secrétariat ;
 - (f) Diffuser les recommandations et les conclusions du Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) et de la Stratégie régionale de réduction de la pollution par les nutriments, ainsi que les recommandations et les conclusions du Rapport sur l'état de l'habitat marin et de sa stratégie régionale à des publics cibles spécifiques.
 - (g) Appui à la convocation de réunions techniques et intergouvernementales du Secrétariat, y compris la coordination de l'élaboration et de la diffusion des rapports finals.
 - (h) Fournir un appui à d'autres réunions et ateliers régionaux avec des partenaires du Secrétariat et des CAR, ainsi qu'à ceux organisés par des projets du FEM exécutés par le secrétariat. Le calendrier en ligne des réunions connexes sera tenu à jour, afin de promouvoir une plus grande coordination et des synergies dans la tenue des activités régionales.
 - (i) Répondre aux demandes d'information, de rapports, de présentations et d'enquêtes externes, y compris :
 - Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations stratégiques pour les mers régionales pour la 2021-2023 ;
 - La contribution au rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer ;
 - Rapport sur les mesures prises à l'appui de la résolution 67/205 adoptée le 21 décembre 2012 « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations

- présentes et futures » ;
- Rapport régional sur les Orientations de SAMOA et les mesures prises à l'appui du programme de travail des petits États insulaires en développement, en matière d'établissement de rapports sur les obligations des organismes des Nations Unies (A/72/420/Add2. Paragraphes 27 et 281 et paragraphes 122 à 124 des Orientations de SAMOA).
- (j) Appui aux efforts globaux de mobilisation des ressources et de développement de partenariats, en identifiant des activités et des partenariats avec les parties prenantes locales et régionales en collaboration avec des projets tels que FEM IWEco et FEM CReW+.
- (k) Veiller à ce que les activités commémoratives soient célébrées en collaboration avec les CAR, le Bureau sous-régional du PNUE pour les Caraïbes, ainsi qu'avec les institutions éducatives, les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales. Les activités promotionnelles permettront de sensibiliser le public à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et des campagnes mondiales pertinentes du PNUE, telles que la campagne « Mers propres » sur les déchets marins et la campagne « Wild for Life » pour mettre fin au commerce illicite des espèces sauvages.
- (l) L'élaboration de matériels visuels et audiovisuels d'éducation et d'information du public sur les questions côtières et marines continuera d'être produite, le cas échéant, avec l'appui financier de projets. Ceux-ci seront diffusés par l'Internet, les médias sociaux et d'autres mécanismes appropriés auprès des gouvernements, du public, des écoles et des médias et pourront comprendre des communiqués de presse, des articles de presse, des bulletins d'information, des fiches d'information, des affiches et des infographies, des vidéos, des rapports techniques, du matériel promotionnel, des programmes radiophoniques et des informations sur les petites subventions et autres possibilités de financement.
- (m) Trouver des moyens d'améliorer l'éducation des jeunes en matière de milieu marin. Ces activités peuvent comprendre des concours musicaux et artistiques pour les jeunes et/ou le grand public qui visent à encourager non seulement une plus grande sensibilisation à l'importance de la protection des ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes, mais aussi un « appel à l'action » pour s'impliquer dans les campagnes locales et régionales. Il s'agit également d'améliorer le site Web du Secrétariat afin d'y incorporer une page consacrée aux enfants qui fournira des informations sur la protection des ressources côtières et marines.
- (n) Les notes d'information par pays dont l'élaboration a commencé au cours de l'exercice biennal précédent seront finalisées et affichées sur le site Web du Secrétariat. Il s'agira notamment de brèves descriptions des projets qui sont entrepris dans les pays, de l'état des ratifications, du niveau des contributions, entre autres caractéristiques pertinentes. De l'aide sera demandée à chaque pays pour tenir à jour ces pages.

Budget proposé pour CETA

Activité	2021			2022		
	FFC	Autres sources	Total	FFC	Autres sources	Total
Élaborer et mettre en oeuvre des activités dans le cadre des programmes, des projets et activités en cours**	0	400 000	400 000	0	233 400	233 400
Dépenses de personnel***	55 000	0	55 000	56 100	0	55 000
TOTAL (USD)	55 000	400 000	455 000	55 000	233 400	288 400

*Soutenu par le biais du FEM IWeco, FEM CReW+, ACP MEA III, UNHSTF, financement du Gouvernement suédois

** Les coûts récurrents associés à la gestion du matériel, des logiciels et de la gestion du site Web sont reflétés dans le budget du OCCC.

La dotation de personnel financée par le fonds d'affectation spéciale comprend un assistant G-6 à la TI & G-4 Assistant de l'équipe aux communications

37. Les activités liées à la communication ci-dessous ont été identifiées comme des domaines prioritaires où aucun financement n'est disponible de la part du FFC et/ou des projets existants. Les coûts sont indicatifs et sont basés sur des estimations concernant les services de consultants, la formation et l'achat de matériel et de logiciels pour chacune des activités.

Thème/Composante	Activité	Budget (en \$USD)
Gestion de la connaissance et les communications	Un projet pilote de Salle sur la situation de l'environnement dans le monde mis en œuvre ;	50 000
	Évaluation régionale sur le traitement des eaux usées domestiques dans la région des Caraïbes ;	75 000
	Bases de données nationales sur les installations d'épuration des eaux usées développées (3 pays)	30 000

B. Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement (AMEP)

1. Contexte et objectifs

38. Le plan de travail proposé pour l'AMEP pour 2021-2022 a pris en compte les recommandations des précédentes réunions du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine (LBS), les décisions des Conférences des Parties à LBS et à la Convention de Cartagena (COP) et les observations reçues des Parties contractantes et des Centres d'activités régionaux (CAR) de LBS au cours de l'exercice biennal précédent.
39. Une réunion virtuelle convoquée par le Secrétariat en juillet 2020 a fourni une autre occasion aux points focaux LBS et aux CAR LBS de fournir des commentaires sur les activités prioritaires à inclure dans le plan de travail proposé, ainsi que sur le format de présentation du plan de travail.
40. Le plan de travail reflète en outre les efforts déployés par le secrétariat pour renforcer les partenariats avec les organismes régionaux et les secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement

(MEA) mondiaux, qui mettent l'accent sur la prévention de la pollution marine, et pour aider les Parties contractantes à établir leurs rapports sur la Convention de Cartagena, ses Protocoles et les MEA connexes.

41. En réponse aux recommandations des Parties contractantes, le plan de travail reconnaît l'importance des synergies avec d'autres engagements mondiaux que les Parties contractantes sont tenues de respecter. Il s'agit notamment de l'Agenda du développement durable à l'horizon 2030, qui a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement en septembre 2015, des conférences ultérieures sur les océans, en particulier la Conférence des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre de l'objectif 14 de développement durable : Conserver et utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable, qui s'est tenue en juin 2017, et le Cadre biologique mondial pour l'après-2020.
42. Le programme de travail continue de mettre l'accent sur les questions de pollution prioritaires par les Parties contractantes, telles que les déchets marins et les microplastiques, la gestion des eaux usées, la réduction de la pollution par les nutriments provenant de sources non ponctuelles, y compris les mauvaises pratiques agricoles, et l'acidification des océans. Le programme de travail encourage une plus grande collaboration transfrontière qui a commencé au cours du dernier exercice biennal avec la Commission OSPAR sur les déchets marins et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan sur les sargasses.
43. L'intégration de la dimension de la parité hommes femmes fera partie intégrante de la mise en œuvre du programme de travail et a été prise en compte dans la conception de nouveaux projets et activités ainsi que dans l'établissement d'indicateurs et d'objectifs du programme.
44. Compte tenu des contraintes financières actuelles au sein du secrétariat, le financement de nouveaux projets et activités provient exclusivement de donateurs extérieurs, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Gouvernement allemand. Un financement pour la 6e LBS STAC et la COP n'a pas non plus été obtenu de la part du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (FFC). Bien que la collaboration avec les projets en cours puisse compenser certains de ces coûts de réunion, cela reste une préoccupation sérieuse pour la durabilité des principaux domaines de travail du Secrétariat.
45. Lorsque les contributions des Parties contractantes sont insuffisantes pour répondre à la demande de projets et d'activités non financés, le secrétariat propose de les mettre en œuvre par le biais de partenariats stratégiques et d'une mobilisation continue des ressources, y compris en maximisant les possibilités offertes par le siège du PNUE d'appuyer les travaux des Programmes pour les mers régionales.
46. Les CAR LBS, les membres du Réseau d'activités régionales (RAR) et les partenaires régionaux participant activement à l'appui des Partenariats mondiaux du PNUE sur les déchets marins, les nutriments (GPNM) et les eaux usées (GWII) par le biais des nœuds et plates-formes régionaux devraient jouer un plus grand rôle d'appui aux Parties contractantes pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations au titre du Protocole LBS et les accords connexes sur la pollution et pour soutenir la mise en œuvre des projets.
47. Toutes les activités qui seront soutenues et/ou entreprises dans le cadre du sous-programme AMEP seront conçues pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu côtier et marin d'origine terrestre et marine, permettant ainsi qu'aux pays de la région des Caraïbes de s'acquitter de leurs obligations au titre des Protocoles relatifs à la pollution due à des sources et activités terrestres

(Protocole LBS) et à la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (Protocole sur les déversements d'hydrocarbures) de la Convention de Cartagena.

48. Les projets et activités sont conçus pour atteindre les objectifs du Protocole LBS, soutenir son développement continu et aider les pays à surmonter les obstacles à la ratification, à l'adhésion et à la mise en œuvre. Ce plan de travail comprend les projets et activités en cours du plan de travail 2019-2020 et les nouvelles activités de l'exercice biennal 2021-2022.
49. La conception du programme de travail 2021-2022 tient compte des résolutions de l'UNEA relatives à la pollution du milieu marin, des décisions pertinentes des ministères de la région des Caraïbes, ainsi que des processus politiques et conventions mondiaux et régionaux en cours sur les océans, entre autres.
50. Les objectifs spécifiques sont les suivants :
 - (c) Promouvoir la Convention de Cartagena et en particulier le Protocole LBS en tant que plateforme pour accroître la collaboration avec les activités de prévention, de contrôle et de réduction de la pollution dans la région des Caraïbes et leur mise en œuvre ;
 - (d) Soutenir les pays dans leur engagement envers le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable, en particulier par le biais de l'Objectif 14, de conserver et d'utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable et 14.1 pour, d'ici à 2025, prévenir et réduire sensiblement la pollution marine de toutes sortes, en particulier due aux activités terrestres, y compris la pollution par les débris marins et les éléments nutritifs ;
 - (e) Appuyer les initiatives visant à contrôler, à réduire et à prévenir la pollution marine provenant de sources et d'activités prioritaires ;
 - (f) Soutenir la mise en œuvre des recommandations du Rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention (SOCAR) et de la stratégie régionale de réduction des éléments nutritifs associée ;
 - (g) Contribuer au renforcement des capacités nationales et régionales pour améliorer le suivi et l'évaluation écologique intégrée de la pollution marine ;
 - (h) Promouvoir l'utilisation de solutions et d'outils intégrés pour lutter contre la pollution, y compris des approches de gestion écosystémique pour aborder la prévention de la pollution et la conservation et la gestion de la biodiversité marine qui reflètent une plus grande intégration des sous-programmes AMEP et SPAW.
 - (i) Soutenir l'harmonisation des politiques et les réformes de gestion en vue d'améliorer la gouvernance des océans et d'atteindre les objectifs identifiés dans les programmes d'action stratégiques (PAS) du golfe du Mexique, la mer des Caraïbes et les grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil (CLME).
 - (j) Aider les pays à mettre au point les cadres, mécanismes et instruments institutionnels, politiques, juridiques et financiers nécessaires à l'application à long terme de la Convention de Cartagena et en particulier du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine.
 - (k) Assurer des synergies avec les décisions pertinentes d'autres processus décisionnels pour inclure les résolutions de l'UNEA et les décisions des réunions des ministres responsables de

l'environnement, des eaux usées, de l'agriculture et des déchets solides.

2. Projets et activités

i. Coordination et gestion du programme

51. L'Officier de programme d'AMEP continuera d'être responsable de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre des activités du programme pour 2021-2022. Les directeurs et le personnel des CAR-LBS apporteront un appui technique et programmatique supplémentaire, le cas échéant.
52. Le Secrétariat appuiera les activités qui favorisent la ratification et la mise en œuvre du Protocole LBS. Lorsque le financement des projets et activités est limité, la priorité sera accordée, selon qu'il conviendra, aux pays qui sont Parties au Protocole LBS et/ou qui en sont aux dernières étapes du processus de ratification et à ceux qui sont financièrement conformes aux règles de gestion financière de la Convention de Cartagena.
53. En tant que suivi direct du renforcement du Réseau d'activités régionales (RAR) et de la signature de mémorandums d'entente entre le secrétariat de la Convention de Cartagena et les partenaires régionaux au cours de l'exercice biennal précédent, ces organismes partenaires devraient s'attaquer à la pollution de l'environnement par le biais d'activités conjointes avec les CAR et le secrétariat.
54. Le Secrétariat convoquera la 6e réunion du STAC LBS et la 6e réunion de la COP LBS en 2022/2023, au cours de laquelle le projet de plan de travail et de budget de l'AMEP pour l'exercice biennal 2023-2024 sera présenté pour approbation, conformément aux objectifs du Protocole LBS et aux priorités régionales.
55. Le Secrétariat appuiera la poursuite de l'élaboration et de la présentation de nouvelles propositions de projet, le lancement de nouveaux projets et la clôture officielle des projets qui seront achevés au cours de l'exercice biennal. Cela comprendra la préparation et la présentation, au besoin, de rapports de projets terminaux, d'études de cas et de notes d'expérience.
56. Le Secrétariat collaborera avec le siège du PNUE, le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau sous-régional des Caraïbes à la mobilisation des ressources et à l'élaboration de programmes, de projets et d'activités, à l'appui des conventions et plans d'action pour les mers régionales, de l'économie bleue, de la consommation et de la production durables, de l'économie verte, de la gestion des déchets solides et liquides, y compris les déchets en tant que ressource, l'économie circulaire et les approches du cycle de vie, ainsi que la gouvernance des océans. Il renforcera également la collaboration avec le RAC/REMPEITC-Caribe et l'OMI pour fournir aux Parties contractantes une assistance technique relative à l'assainissement des sites contaminés par les hydrocarbures, à la gestion des déchets contaminés par les hydrocarbures, à l'utilisation de dispersants dans les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, à la gestion des eaux de ballast et à la gestion des déchets produits par les navires.
57. La mise en œuvre du plan de travail reflétera la poursuite des efforts visant à intégrer les programmes de travail de l'AMEP et de SPAW, ainsi qu'à renforcer la coordination entre tous les CAR. Sous réserve d'un financement, les efforts se poursuivront pour convoquer de futures réunions conjointes de LBS et de SPAW, développer des projets conjoints LBS/SPAW et mettre en œuvre des activités conjointes de renforcement des capacités et de promotion.

58. Les Décennies des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030) et la restauration des écosystèmes (2021-2030), le Cadre pour la biodiversité après 2020 et l'Agenda 2030 seront également utilisés pour aider à encadrer les travaux du Secrétariat sur la pollution marine au cours de l'exercice biennal.

ii. Activités et budget proposés

Activité	2021			2022		
	FFC	Autres sources	Total requis	FFC	Autres sources	Total requis
Dépenses de personnel (Officier de programme & Assistant à la gestion de programmes) *	240 000	0	240 000	244 800	0	244 800
Convoquer LBS STAC 6 et LBS COP 6 (Non financé) **	0	0	54 000	0	0	146 050
Assurer la coordination des projets régionaux & Soutenir la mise en œuvre du protocole LBS (projets financés) ***	0	923 000	923 000	0	374 341	374 341
Mettre en œuvre les recommandations du LBS STAC sur la coordination (non financé)	0	0	90 000	0	0	90 000
TOTAL (USD)	240 000	923 000	1 307 000	244 800	374 341	855 191

Note : Le financement pour la convocation du STAC LBS & COP6 LBS et la mise en œuvre de certaines recommandations sur la coordination ne sont actuellement pas disponibles dans le cadre du FFC ou d'autres sources budgétaires.

* Les effectifs financés par le FFC comprennent un Officier de gestion de programmes (P-4) et un assistant à la gestion de programmes (G-5).

** Estimation sur la base de l'ordre séquentiel du STAC & Réunions de la Conférence des Parties et un voyage aller-retour pour les participants à la réunion

*** Comprend la gestion de projet et le soutien en personnel des projets IWeco, CReW+ et ACP MEA 3 du FEM

iii. Sources terrestres et marines de la pollution

59. Le Secrétariat encouragera une plus grande utilisation des outils de prévention et de réduction de la pollution et de technologies novatrices et appropriées pour protéger la santé humaine et réduire la dégradation de certains écosystèmes prioritaires. Il visera en outre à renforcer la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action locaux et/ou nationaux pour la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution au moyen de multiples projets et activités.
60. Ce soutien devrait se traduire par une augmentation du nombre de pays qui élaborent, mettent à jour et/ou mettent en œuvre des plans d'action visant à réduire les déchets marins, les eaux usées non traitées et les rejets d'éléments nutritifs dans le milieu côtier et marin.
61. Ce domaine poursuivra les efforts visant à soutenir la mise en œuvre des partenariats mondiaux sur les déchets marins, les eaux usées et les éléments nutritifs, ainsi que des plateformes et nœuds

régionaux pour lesquels le Secrétariat est soit un hôte, un co-hôte ou un organisme partenaire.

Activités et budget proposés

Activité	2020			2021		
	FFC	Autre Sources	Total	FFC	Autre Sources	Total
Renforcer la mise en œuvre à l'échelle nationale des protocoles LBS et les déversements d'hydrocarbures, y compris les stratégies régionales sur les déchets marins, les eaux usées et les éléments nutritifs*	0	100 000	100 000	0	70 000	70 000
Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans d'action, y compris des lignes directrices, des normes et des critères nouveaux ou mis à jour pour le Protocole LBS et ses annexes.	0	167 500	167 500	0	50 000	50 000
Améliorer les politiques, les lois et les règlements nationaux de prévention et de réduction de la pollution marine*	0	100 000	100 000	0	60 000	60 000
Mettre en œuvre des projets pilotes sur les déchets marins, les éléments nutritifs et les eaux usées*	0	243 729	243 729	0	50 000	50 000
Identifier les enjeux nouveaux et émergents et y répondre *	0	30 000	30 000	0	0	0
Mettre en œuvre les Recommandations LBS STAC** (non financées)	0	220 000	220 000		220 000	220 000
TOTAL (USD)	0	861 229	861 229	0	450 000	450 000

* Financé par le biais des projets IWECO, CREW+, ACP MEA, UNHSTF du FEM & le soutien du gouvernement de la Suède des mers régionales

** Activités prioritaires proposées sous ce thème à partir des recommandations de LBS STAC et des décisions de la COP
Liste détaillée fournie dans le plan de travail de la COP LBS.

iv. Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes

62. L'élaboration du rapport SOCAR sur la pollution marine a montré l'importance de la collaboration avec les organismes, les programmes et projets régionaux et internationaux pour faciliter les activités qui appuient les évaluations régionales de la région des Caraïbes, y compris les consultations, les ateliers, les exposés et les publications. Ce domaine facilitera le soutien aux besoins de formation tels que sur la méthodologie de force motrice, état, impact, réponse (DPSIR), qui a été utilisée comme méthodologie pour les rapports SOCAR, et les rapports sur l'état du milieu marin et des économies associées (SOMEE) et pour répondre aux lacunes dans les données et aux problèmes émergents identifiés.

63. Le Secrétariat travaillera dans le cadre de multiples projets pour aider les Parties contractantes à améliorer les capacités nationales de suivi et d'évaluation et à élaborer et/ou renforcer les programmes nationaux de surveillance côtière et marine qui permettront à l'avenir l'élaboration de rapports plus complets sur l'état de la zone d'application de la Convention. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la capacité des pays à faire le suivi des niveaux et des impacts des microplastiques, des déchets d'élevage, du mercure, des déchets miniers et des polluants agrochimiques sur la biodiversité côtière et marine, comme indiqué dans le rapport sur l'état des habitats ainsi que sur la santé humaine.
64. D'une manière générale, ce domaine aidera à produire de nouvelles informations pour une meilleure compréhension et une gestion adaptative du milieu côtier et marin, en vue de renforcer les liens entre le suivi de la pollution, l'évaluation des écosystèmes et les mécanismes d'élaboration de rapports pour orienter des processus de planification et de prise de décisions. Les questions d'évaluation sociale et économique comprennent l'évaluation économique des biens et services fournis par le milieu marin et côtier, y compris le renforcement de la capacité des Parties contractantes d'utiliser la valeur réelle des impacts de la pollution et des biens et services écosystémiques dans leurs processus de prise de décisions.

Activités et budget proposés

Activité	2020			2021		
	FFC	Autre* Sources	Total	FFC	Autre* Sources	Total
Élaborer et/ou renforcer les programmes nationaux de suivi de la pollution	0	30 000	30 000	0	40 000	40 000
Élaborer et/ou mettre à jour des outils d'évaluation de la pollution marine et des produits de communication	0	60 000	60 000	0	10 000	10 000
Fournir une assistance technique et une formation aux niveaux régional, sous-régional et national sur les questions de pollution.	0	40 000	40 000	0	10 000	10 000
Mettre en oeuvre les Recommandations LBS STAC** (non financées)	0	120 000	120 000	0	120 000	120 000
TOTAL (USD)	0	250 000	250 000	0	180 000	180 000

*Financé par le biais des projets IWEco, CReW+ et ACP MEA du FEM

** Activités prioritaires proposées sous ce thème à partir des recommandations de LBS STAC et des décisions de la COP Liste détaillée fournie dans le plan de travail de la COP LBS.

v. Approches de gestion écosystémique

65. Ce domaine constitue une nouvelle orientation stratégique pour le sous-programme et encourage les approches de gestion basées sur l'écosystème, en tant que moyen pour lutter contre la pollution marine d'une manière plus intégrée, inclusive et globale. Elles viseront à réduire ou à prévenir la

dégradation de l'environnement côtier et marin, en particulier par des sources de pollution d'origine terrestre et marine, et à renforcer le fonctionnement et la résilience des écosystèmes côtiers et marins, notamment en aidant les gouvernements de la région à atteindre les objectifs de développement durable et en particulier les cibles 2 et 5 de l'objectif 14. L'objectif est de s'attaquer aux impacts interactifs et cumulatifs des activités humaines sur les écosystèmes, tels que les impacts régionaux transfrontaliers. Elles seront un complément à l'utilisation d'autres outils tels que la planification de l'espace marin et le développement d'économies durables axées sur les océans et des approches de l'économie bleue par les Parties contractantes. Et devraient entraîner une augmentation du nombre de pays adoptant des approches de gestion écosystémique dans les processus de planification de développement sectoriel et national, des stratégies et des plans d'action.

Activités et budget proposés

Activité	2020			2021		
	FFC	Autres sources *	Total	FFC	Autres sources *	Total
Mise en œuvre de projets EBM et approches	0	210 000	210 000	0	104 489	104 489
TOTAL USD	0	210 000	210 000	0	1049	105,4899

*Soutenu par le FEM IWEco et ACP MEA III

C. Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW)

66. Les principales activités du sous-programme SPAW sont présentées ci-après. Les résultats du programme et des informations plus détaillées sur les activités figurent dans le document UNEP (DEPI)/CAR WG.42/3 intitulé « *Draft Workplan and Budget of the Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) Sub-programme for the 2021-2022 Biennium* ». La réunion de la COP11 de la SPAW devrait établir des priorités et intégrer les activités en fonction des besoins les plus urgents et des ressources prévues.

1. Contexte

67. Au cours de l'exercice biennal 2021-2022, le plan de travail sera axé sur les activités qui contribuent à la mise en œuvre du Protocole SPAW et à sa coordination avec d'autres programmes et organisations régionaux traitant de la conservation et de la gestion de la diversité biologique, en particulier en ce qui concerne les zones protégées et la vie sauvage, ainsi que les initiatives mondiales et les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents.
68. Le Protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000, et depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP10), avec la dernière adhésion du Honduras en 2018, il y a à ce jour dix-sept (17) gouvernements qui sont Parties contractantes (Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, France, Grenade, Guyana, Honduras, Pays-Bas, Panama, République dominicaine, États-Unis d'Amérique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et Venezuela)

69. Les objectifs du sous-programme SPAW sont les suivants :

- Augmenter considérablement le nombre de zones et d'espèces nationales protégées dans la région des Caraïbes et en améliorer la gestion ;
- Soutenir la conservation des espèces menacées et en voie de disparition et l'utilisation durable des ressources naturelles pour éviter qu'elles ne deviennent menacées et en voie de disparition ;
- Développer une solide capacité régionale pour la coordination de l'échange d'informations, de la formation et de l'assistance technique à l'appui des efforts nationaux de conservation de la biodiversité ; et
- Coordonner les activités avec les traités et initiatives internationaux pertinents sur la diversité biologique tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC) et l'International Coral Reef Initiative (ICRI) et ses réseaux mondiaux.

70. Ce plan de travail vise à assurer la poursuite et l'expansion réalistes des initiatives et des tâches émanant du plan de travail SPAW 2019-2020 (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/5 Rev.1) sur la base des ressources humaines et financières attendues. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena a préparé le présent document en tenant compte des décisions et des recommandations des précédentes réunions du Protocole SPAW (Conférence des Parties et Comités consultatifs scientifiques et techniques), et des questions pertinentes (aux niveaux régional et mondial) pour les objectifs du Protocole et du Programme SPAW, ainsi que des contributions des partenaires. Dans ce contexte, le plan de travail vise également à promouvoir et à intégrer les principes de l'approche de gestion écosystémique afin de lutter contre la dégradation de certains services écosystémiques prioritaires, et de répondre également, par la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources côtières, aux questions de développement durable, en reconnaissant les aspects interdépendants et multidimensionnels des systèmes écologiques et sociaux. Cette approche est également soutenue par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) tels que la CDB et la Convention de Ramsar relative aux zones humides.

71. Le plan de travail comprend cinq grands éléments de programme (sous-programmes) :

- Coordination du programme ;
- Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement des capacités pour la gestion des zones protégées) ;
- Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées
- Conservation des espèces menacées et en voie de disparition ; et
- Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins en utilisant l'approche EBM).

2. Projets et activités

i. Coordination et gestion du programme

72. Les objectifs de coordination du programme SPAW seront les suivants :

- Promouvoir la ratification du Protocole SPAW, l'adhésion à celui-ci et sa mise en œuvre effective ;
- Veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre des activités de programme satisfont aux exigences et aux besoins du Protocole SPAW et de ses Parties contractantes ;
- Développer des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs de SPAW ;
- Améliorer la coordination de la programmation régionale pour les zones protégées et la faune sauvage dans les Caraïbes ; et
- Superviser les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du Programme SPAW.

ii. Objectifs généraux, réalisations escomptées et indicateurs du sous-programme SPAW

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et amélioration de sa mise en œuvre			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) connexe(s) d'ONU Environnement	Obligations du protocole SPAW
Les États mettent de plus en plus en œuvre leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena, du Protocole SPAW et de l'appui aux MEA, tout en réalisant leurs buts, cibles et objectifs nationaux prioritaires en matière d'environnement	Augmentation du nombre de pays ayant ratifié et/ou adhéré à la Convention de Cartagena et au Protocole SPAW et les MEA associés, et établissant une législation leur permettant de s'acquitter de leurs obligations en matière de MEA.	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale 	Article 3
Les États intègrent de plus en plus les approches EBM au développement national et aux processus de planification.	Un nombre accru d'États au sein de la région des Caraïbes incorporent des approches intégrées de gestion des bassins versants et des zones côtières dans les stratégies nationales de gestion de l'environnement et les processus de planification nationale, grâce à des réformes juridiques, institutionnelles et politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Gestion des écosystèmes • Gouvernance environnementale • Efficacité des ressources 	Articles 3 et 4, 5,6,10, 17

Les États incorporent et facilitent de plus en plus le renforcement des capacités et les campagnes de formation et de sensibilisation dans les processus nationaux de développement et de planification	Un nombre accru d'États au sein de la région des Caraïbes sont autonomisés et ont renforcé leur capacité d'identifier et de traiter les menaces qui pèsent sur les ressources marines et côtières	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion des écosystèmes ● Gouvernance environnementale ● Environnement à l'étude ● Changement climatique 	Articles 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18, 22
---	---	---	--------------------------------------

Objectif 2 : Amélioration de la coordination sur les questions liées à SPAW			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) connexe(s) d'ONU Environnement	Obligations du protocole SPAW
Les États collaborent de plus en plus entre eux, ainsi qu'avec la Convention de Cartagena, pour faire face aux nouveaux problèmes environnementaux	Augmentation du nombre de collaborations régionales et internationales, y compris la collaboration pour résoudre les problèmes rencontrés dans la région et le partage des données, en particulier en ce qui concerne les ressources partagées	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernance environnementale ● Gestion des écosystèmes ● Changement climatique ● Efficacité des ressources ● Environnement à l'étude 	Articles 7, 9, 11, 16, 17, 18, 21, 22
Les États et le secrétariat du PEC s'associent de plus en plus aux ONG, au secteur privé et à la société civile pour réaliser les priorités environnementales nationales et régionales	Augmentation du nombre et renforcement des partenariats stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités et de projets visant à améliorer la gestion de l'environnement aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernance environnementale ● Gestion des écosystèmes ● Changement climatique ● Efficacité des ressources ● Environnement à l'étude 	Articles 7, 11 et 17, 18, 21, 22

iii. Personnel du Programme SPAW

73. Au cours de l'exercice biennal 2021-2022, la coordination et la mise en œuvre quotidiennes des activités du sous-programme seront supervisées par le responsable de la gestion du programme SPAW, qui est responsable de la coordination générale des fonctions du secrétariat du programme et du protocole SPAW, avec l'appui de l'assistant à la gestion du programme SPAW et des stagiaires, le cas échéant.

74. Un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs de ce sous-programme sera reçu du Centre régional d'activités SPAW (SPAW-RAC), situé en Guadeloupe et soutenu par le gouvernement de la France. Le CAR SPAW a été placé institutionnellement sous « DEAL » Guadeloupe (La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui est le représentant local du ministère de l'Environnement Français. Le personnel à plein temps se compose d'un (1) directeur exécutif, d'un (1) administrateur de programme et d'un (1) assistant administratif. Ils sont assistés par des volontaires du service civique et d'autres agents contractuels à durée déterminée qui appuient des domaines spécifiques du plan de travail en fonction des fonds disponibles. Actuellement, l'équipe se compose de deux (2) volontaires du service civique avec des contrats d'un an, et de trois (3) employés supplémentaires avec des postes de deux (2) ans via un financement de l'UE pour travailler sur des domaines spécifiques du plan de travail, principalement : les mammifères marins (projet CARI'MAM) et les écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves & herbiers marins) (projet CARIB-COAST). Le financement de ces postes prendra fin en décembre 2021. La division des tâches entre l'Officier de programme de SPAW et l'équipe du CAR SPAW est décrite en détail à l'Annexe III.
75. Les principales responsabilités et fonctions assumées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole et du Programme SPAW sont les suivantes :
- a. Coordination avec les programmes, donateurs et organisations concernés pour développer les synergies et la collaboration sur des questions d'intérêt commun, selon qu'il convient ;
 - b. Appuyer la mise en œuvre des protocoles de coopération et des ententes existants et des ententes de collaboration avec les MEA et les initiatives pertinentes : CDB, CMS, CRFM, Ramsar, IAC, SSC, et développer de nouveaux partenariats pour renforcer le travail des objectifs SPAW et répondre aux questions émergentes, par exemple avec IWC
 - c. Poursuivre la mise en œuvre du Protocole SPAW et le développement de son sous-programme régional d'appui par :
 - i. Formulation du plan de travail et du budget pour l'exercice biennal 2023-2024 ;
 - ii. Convocation et dispositions de la SPAW STAC9 et de la COP11 en 2021 ;
 - iii. La promotion du protocole SPAW à travers des exposés aux forums pertinents, par des communications avec les gouvernements ; et
 - iv. Accroître la sensibilisation du public à différents niveaux et par des voies appropriées pour engager et soutenir d'autres Parties, et améliorer la mise en œuvre des objectifs de SPAW dans le cadre du sous-programme.
 - d. Poursuivre la collecte de fonds auprès des gouvernements, des donateurs et des organisations concernés, notamment en étudiant la faisabilité d'autres options de collecte de fonds.
- iv. Centre régional d'activités à SPAW (SPAW-CAR) en Guadeloupe (soutenu par le Gouvernement de la France)**
76. La programmation conjointe et la collecte de fonds des activités et de la coordination pertinentes se poursuivront, selon qu'il conviendra, avec le CAR SPAW au cours de l'exercice biennal, en particulier :
- Poursuivre le processus d'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW avec

les Parties contractantes concernées, le cas échéant, avec l'outil en ligne et développer davantage la coopération pour les zones protégées inscrites.

- Continuer à améliorer la collaboration et la coordination entre le Secrétariat et le CAR au niveau du projet ACP MEA III et la mise en œuvre du Protocole SPAW.
- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) et les actions subséquentes, avec entre autres du financement et de l'engagement au projet CARI'MAM et au-delà. Si des fonds sont disponibles, soutenir la participation du SPAW-CAR, mettre en œuvre des actions sur les prises accessoires, les collisions avec des navires et l'observation des baleines. Le CAR-SPAW contribuera également aux efforts visant à finaliser le Mémoire d'entente entre le Secrétariat et IWC et restera impliqué dans les projets de jumelage du projet de gouvernance des océans (dit « projet transatlantique ») ;
- Soutenir la préservation et la restauration des écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves et herbiers marins) via le projet CARIB-COAST ;
- Soutenir la conservation des espèces, y compris les poissons perroquet, les élaémobranches, les tortues de mer et les oiseaux migrateurs, en particulier par le biais d'une collaboration avec WIDECAST, BirdCaribbean et BirdLife International, et encourager les projets de conservation sur d'autres espèces menacées pour lesquelles peu d'actions sont actuellement menées (par exemple, les plantes, les poissons, les reptiles et les mammifères) ;
- Continuer de fournir, à l'appui du Secrétariat, des orientations sur l'utilisation du document d'orientation Critères et processus d'évaluation des exemptions, en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW.
- Continuer de coopérer avec les institutions compétentes sur la question des espèces exotiques envahissantes (IAS)(renforcer les échanges et les actions avec LBS et d'autres CAR), contribuer à redynamiser les réseaux et les initiatives IAS si des fonds sont disponibles ;
- Continuer de collaborer avec les partenaires concernés pour évaluer et fusionner les informations et les meilleures pratiques sur la gestion de l'afflux de sargasses ayant un impact sur les pays des Caraïbes, en particulier dans le contexte du Mémoire d'entente conclu avec la SSC. Encourager une collaboration plus poussée avec le Protocole LBS et assurer la coordination avec les partenaires en Afrique de l'Ouest (p. ex., la Convention d'Abidjan) ;
- Continuer de maintenir la liste des espèces inscrites aux annexes I à III du Protocole SPAW ;
- Préparer et diffuser des versions trimestrielles du bulletin d'information de SPAW-RAC et mettre à jour régulièrement son site Web avec de l'information et les résultats de ses activités ;
- Participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents du plan de travail de SPAW ;
- Coprésider GCRMN-Caribbean afin de développer et de mettre en œuvre des activités, ainsi que participer en tant que membre de l'équipe de direction du Consortium de restauration des coraux et de l'ICRI ;
- Lancer de nouveaux appels à propositions pour des subventions de petite et moyenne taille ; et trouver des donateurs intéressés à financer des projets de conservation dans la région des Caraïbes ;
- Promouvoir le Protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la poursuite des développements, tel que demandé par les Parties, à la collecte de fonds et à la ratification par les non-Parties ;
- Coordonner les groupes de travail ad hoc du STAC en vue d'améliorer leur fonctionnement et leur travail. Motiver en particulier les signataires du protocole SPAW à désigner des experts, afin de diversifier leurs compétences et leur expertise et d'assurer la représentation

géographique et politique la plus exhaustive. S'assurer que les tâches obligatoires et spécifiques identifiées par le STAC sont correctement traitées et documentées ;

- Renforcer les communications actives avec les Parties grâce à la plate-forme de travail d'équipe et aux réunions bilatérales intersessions avec les points de liaison.

v. Résultats et indicateurs attendus

77. Les principaux résultats de la coordination du programme, en collaboration avec le CAR SPAW et les partenaires, le cas échéant, et les indicateurs de leur succès seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
Onzième réunion des Parties contractantes à SPAW (COP11)	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation réussie des réunions avec des décisions et des recommandations appropriées qui soutiendront la protection des habitats côtiers et marins importants et des espèces de faune et de flore sauvages menacées • Plan de travail complet mis au point qui comprend des activités durables pour atteindre les objectifs de SPAW
Neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique de SPAW convoqué (STAC9)	
Élaboration d'un plan de travail stratégique et intégré SPAW 2023-2024	
Fonds recueillis à l'appui des objectifs de SPAW	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de collaborations et d'initiatives régionales et internationales qui facilitent le partage des données, l'éducation et la sensibilisation en matière d'environnement et le renforcement des capacités.
Participation accrue des donateurs et des organismes de financement compétents aux activités de SPAW	
Collaborations et Synergies avec les organisations et initiatives à l'intérieur et à l'extérieur de la région	
Mise en œuvre des mémorandums d'entente avec les partenaires pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de mise en œuvre des Mémorandum d'entente, élaborée conjointement avec le Secrétariat, et identification des mesures prioritaires.
Participation accrue des gouvernements aux activités de SPAW et des autres Parties adhérant au Protocole SPAW	<p>Augmentation du nombre de pays ayant ratifié et/ou adhéré au Protocole SPAW, ainsi que l'incorporation des objectifs SPAW dans les stratégies nationales de gestion de l'environnement et les processus nationaux de planification.</p> <p>Plus de parties contractantes ont payé leurs contributions au Protocole et font tous les efforts pour répondre à leurs contributions impayées.</p>

vi. Sous-programme SPAW – Budget proposé sur le fonds d’affectation spéciale FFC

Activité	2021			2022		
	FFC	Autres sources	Total	FFC	Autres sources	Total
Salaires du chargé de programme et de l'assistant (Sms) et autres coûts ¹	200,000	540,000	740,000	200,000	370,000	570,000
Préparation des réunions COP12 et STAC102	15,000	15,000	30,000	30,000	15,000	45,000
TOTAL (USD)	215 000	555,000	770,000	230,000	385,000	615,000

*Comprend le financement de la France via le CAR-SPAW pour son site Web, la lettre périodique, les traductions, etc. et le financement du projet ACP MEA III

Note : 1) Les frais de fonctionnement du SPAW-RAC (8 personnes) sont pris en charge directement par le gouvernement français et les projets ;

*Notez que les salaires du personnel ne sont pas garantis en 2022

2) Un soutien supplémentaire pour COP12 et STAC10 est attendu

vii. Renforcement des zones protégées

78. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées de la région des Caraïbes, y compris la communication ;
- Aider les gouvernements et les ONG à développer les capacités humaines pour accroître l’efficacité des zones marines protégées (MPA), à la fois les sites et le système national ;
- Sensibiliser les gouvernements à la nécessité et à l’importance de financer les zones protégées, et promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion réussie des parcs et des zones protégées ; et
- Promouvoir les zones protégées dans le contexte de la conservation des ressources naturelles importantes nécessaires au développement durable de la région.

Activités

79. La mise en œuvre quotidienne des activités relevant de ce sous-programme sera supervisée par l’administrateur du programme de SPAW Le soutien aux activités du Réseau et forum des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) sera également fourni par le CAR-SPAW, si cela est souhaitable le cas échéant. Les principaux projets comprendront les activités décrites aux paragraphes ci-après :

- Les initiatives de renforcement des capacités des MPA seront soutenues dans le cadre du projet « Application des traités environnementaux dans les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – MEA-ACP III », financé par l’Union Européenne par le biais de la Division juridique du PNUE (2 250 000 USD). L’objectif du projet de cinq (5) ans (2020-2024) est de « développer un réseau fonctionnel de zones protégées inscrites à SPAW qui couvrent des habitats et des écosystèmes marins interconnectés, pour restaurer et maintenir la santé des océans ».

- Le renforcement des capacités des MPA sera encore renforcé, dans le cadre du projet « Création et mise en œuvre de zones marines protégées (AMP) efficaces pour la réalisation de l'ODD 14.5 », le projet est une collaboration entre le siège du PNUE et Open Communications for The Ocean (OCTO), avec un financement du gouvernement italien. L'objectif du projet, qui a débuté en 2018 et devrait se terminer en 2021, est d'aider les pays à atteindre la cible 5 de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 (couverture de 10 % des MPA d'ici 2020) grâce à des orientations pratiques, à des démonstrations et à une coopération régionale pour développer, mettre en œuvre et maintenir des zones marines protégées efficaces. Le projet permettra l'utilisation des MPA pour l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, soutenant les moyens de subsistance locaux, la réduction de la pauvreté et le développement durable à long terme. Le budget total alloué à la Convention de Cartagena pour sa mise en œuvre s'élève à 193 000 €. Les partenaires locaux de mise en œuvre sont le PEC PNUE et l'Ocean Sanctuary Alliance, qui seront représentés par l'Université de Stony Brook (voir plus d'informations sous Renforcement des zones marines protégées classées par ordre de priorité normalisée énumérées sous SPAW).

80. Les activités à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal ont été structurées en fonction des objectifs suivants et feront l'objet d'un examen plus approfondi sur la base des conclusions de l'évaluation du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Addendum 1 et UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8), de même que les décisions de la COP 11.

viii. Renforcement des zones marines protégées MPA (hiérarchisation des MPA énumérées au Protocole) :

(a) Continuer de mettre à jour et d'exécuter le programme de formation des formateurs (ToT) sur la gestion des MPA

81. Deux (2) ateliers de formation des formateurs sur l'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) et la gestion et le travail en réseau des MPA seront organisés pour au moins quinze (15) professionnels des MPA. Les ateliers se tiendront sous les auspices du projet ACP-MEA III et amélioreront le renforcement des capacités dans la région des Caraïbes et favoriseront la durabilité à long terme du projet.

(b) Élaboration d'une boîte à outils pour les MPA

82. Le renforcement des capacités dans les MPA impliquera la mise en œuvre du projet « Création et mise en œuvre de zones marines protégées (MPA) efficaces pour la réalisation de l'ODD 14.5 », conçu pour conserver au moins dix (10) pour cent des zones côtières et marines, conformément au droit national et international et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles. Le projet vise également à élaborer une boîte à outils sur les MPA qui contient des outils de planification pratiques, des conseils et des exemples pour appuyer une planification efficace et la mise en œuvre ultérieure des outils de MPA déjà développés, en particulier au niveau intergouvernemental. Les résultats et les conseils du projet orienteront les organismes nationaux, régionaux et mondiaux). Les activités spécifiques comprendront :

- Consultations régionales sur les MPA, ateliers de partage des outils et des connaissances et renforcement des capacités avec les planificateurs et les professionnels des MPA à l'échelle nationale et locale ;

- Élaboration de dix (10) études de cas sur les enseignements tirés de la planification et de la mise en œuvre des MPA ; et
- Élaboration d'un « guide de l'utilisateur » expliquant l'approche de résolution des problèmes et les principales étapes de l'élaboration des MPA

(c) Partenariat avec le Projet de gouvernance des océans « Protéger et restaurer les Écosystèmes marins, catalyseurs de la consolidation de la paix et de la sécurité et promotion de la durabilité des Économies, Asie du Sud et bassins de l'océan Atlantique ».

83. Le projet se concentrera sur les trois (3) principales composantes du projet de jumelage :

- La coopération et la stratégie commune entre les réseaux de gestionnaires de MPA de la région de l'Atlantique ;
- Les MPA et la résilience côtière, face aux changements rapides ; et
- La protection des mammifères marins comme moyen de renforcer la coopération transatlantique entre les MPA.

(d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme de micro-financements pour répondre aux besoins spécifiques des MPA.

84. Cinq (5) petites subventions seront accordées à au moins cinq (5) zones protégées inscrites sur la liste de la SPAW pour améliorer le PAME au sein de leurs MPA dans le cadre du projet ACP-MEA III.

(e) Promouvoir l'efficacité de la gestion des zones protégées.

85. Dans le cadre du projet ACP-MEA III, un certain nombre d'activités seront mises en œuvre pour soutenir les professionnels des MPA de SPAW, notamment :

- Développement d'un réseau opérationnel de MPA SPAW. Deux (2) évaluations régionales du PAME seront menées au début et à la fin du projet ACP-MEA-III pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) MPA répertoriées dans le protocole SPAW. Ceux-ci agiront comme des évaluations de base et d'évaluation pour déterminer la réussite du projet.
- Tenue de deux (2) ateliers de formation régionaux de cinq (5) jours. Ces ateliers formeront au moins vingt (20) professionnels de MPA aux bases de l'efficacité de la gestion et seront offerts en anglais, en espagnol et en français. Les ateliers seront ouverts à la fois aux Parties à SPAW et à des non-parties de SPAW

ix. Améliorer le réseau de professionnels des zones marines protégées en améliorant la communication et la diffusion de l'information

(a) Améliorer l'efficacité du Forum Internet et du site Web actuels de CaMPAM.

(b) Sur la base d'une analyse de 2016 du forum internet et du site Web CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6), les deux continueront d'être améliorés pour assurer l'accessibilité et la facilité d'utilisation, afin d'encourager la participation des membres. Le site Web, autrefois hébergé par le GCFI, sera mis à jour, repensé et relocalisé pour être hébergé à temps plein sur le site Web de l'ONU de la Convention de Cartagena. Le forum sera également remanié afin d'encourager des discussions ouvertes et interactives entre les membres et d'améliorer les liens entre les gestionnaires de MPA. Les réunions annuelles

au GCFI (voir ci-dessous) seront également utilisées de manière plus proactive pour faciliter les interactions et l'échange d'information supplémentaire entre les professionnels des zones marines protégées.

(c) Continuer d'appuyer les séances liées aux MPA et la participation de leurs professionnels aux conférences annuelles du GCFI (2021 et 2022).

86. CaMPAM visera à continuer de soutenir au moins douze (12) participants, principalement des sites inscrits à SPAW, pour assister aux séances des MPA organisées par le réseau lors des réunions annuelles du GCFI. Cela permettra de faciliter les discussions sur les nouveaux enjeux et promouvoir l'échange d'information entre les gestionnaires, les pêcheurs et les scientifiques, afin d'assurer la collaboration et la participation continues entre les parties prenantes.

(d) Renforcer les stratégies existantes en matière d'éducation et de communication.

87. Des stratégies de communication novatrices et dynamiques seront élaborées pour améliorer les initiatives de formation sur le renforcement des capacités de CaMPAM. Les activités proposées comprendront :
- Création d'au moins deux (2) éditions du cours formation des formateurs (ToT) ;
 - Planification et mise en œuvre de campagnes environnementales pour accroître le soutien des parties prenantes à la conservation marine ; et
 - Participation du public aux initiatives de conservation marine au moyen de campagnes dans les médias sociaux.
88. Le financement du projet sera assuré dans le cadre de la deuxième phase du projet « Biodiversité au service du développement durable dans les Caraïbes grâce à la gestion écosystémique » (EBM-DSS) (229 000 dollars EU) (voir la section Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins).

A. Poursuite du développement, de la maintenance et de la promotion de la base de données régionale des zones marines protégées

89. Grâce à la mise en œuvre du projet EBM-DSS (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.13), la base de données CaMPAM a été restructurée et élargie pour inclure des informations sur mille soixante-neuf (1069) MPA marines et côtières de quarante-quatre (44) pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes. La base de données sera gérée par le Secrétariat à SPAW et continuera d'être mise à jour dans le cadre du projet ACP-MEA III et de la deuxième phase du projet EBM (voir la section Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins).

B. Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière de zones marines protégées

90. CaMPAM continuera de contribuer, dans la mesure du possible, aux initiatives nationales sur les MPA liées à la science, à la gestion et aux politiques de conservation marine, ainsi qu'aux échanges qui améliorent leur efficacité et la coordination avec les efforts internationaux pertinents. Cela comprendra une collaboration avec des organisations régionales et internationales telles que l'Initiative Caribbean Challenge (ICC), le Fonds pour la biodiversité des Caraïbes (CBF), la Stratégie de la CARICOM pour la biodiversité, le programme de biodiversité des Caraïbes de TNC, le Corridor biologique des Caraïbes, le Fonds MAR, les réseaux impliqués dans la collaboration transatlantique entre les MPA, ainsi que la mise en œuvre de stratégies qui contribuent à la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité.
91. Dans le cadre du projet ACP-MEA III, des échanges d'apprentissage auront lieu avec au moins quatre (4) réunions régionales et internationales, afin d'identifier les opportunités de collaboration entre les MPA SPAW avec d'autres organisations et programmes. Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants chacun, auront également lieu dans les Caraïbes pour améliorer la capacité de gestion à l'aide des outils PAME.
92. Le Secrétariat de SPAW continuera d'appuyer le projet de jumelage « Coopération et stratégie commune entre les réseaux de gestionnaires de MPA de la région de l'Atlantique ». Le projet, supervisé par Ocean Governance, vise à « contribuer à une meilleure efficacité de la gestion des MPA pour une meilleure conservation des écosystèmes marins » grâce à une meilleure coopération entre les réseaux de gestionnaires de MPA de la région de l'Atlantique.

Résultats attendus et indicateurs

93. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
Amélioration de la capacité de gestion et de prestation de CaMPAM dans plusieurs zones marines protégées de la région des Caraïbes grâce à l'organisation du cours ToT, des programmes de mentorat et du financement sous forme de subventions	Augmentation du nombre de professionnels de MPA participant à des programmes de renforcement des capacités et de formation conçus pour améliorer leur capacité à répondre aux problèmes de gestion et aux menaces environnementales émergentes dans les zones marines et côtières.

Résultats	Indicateurs de succès
Amélioration de la diffusion de l'information sur les MPA dans la région grâce à la mise à jour du site Web et de la base de données régionale du CaMPAM et au forum du réseau amélioré	Augmentation du nombre de professionnels, de décideurs, de scientifiques et d'autres intervenants de MPA qui participent et contribuent au forum Internet et à la base de données sur les MPA de CaMPAM, ainsi qu'à d'autres initiatives régionales et internationales qui facilitent l'échange d'information
Des relations et des collaborations plus solides entre les professionnels des MPA, les scientifiques, les pêcheurs, d'autres parties prenantes, ainsi qu'avec les experts internationaux et régionaux	Augmentation du nombre de participants aux activités conçues pour appuyer et renforcer la gestion des PA dans l'ensemble de la région des Caraïbes
Experts	

Budget proposé (à titre indicatif)

Activité	2021			2022		
	FFC	Autres sources	Total	FFC	Autres sources	Total
Coordination et voyages CaMPAM ₁	0	66 894	66 894	0	18 321	18 321
Renforcement des MPA						
Cours ToT ¹	0	25 000	25 000	0	115 465	115 465
Petites subventions et projets pilotes de démonstration DSS ₁	0	90 000	90 000	0	65 000	65 000
Réseau de mentorat ₁	0	0	0	0	47 356	47 356
Actions du CAR pour le renforcement de PA (appel à propositions, PAME...) ₂		24 000	24 000		24 000	24 000

Activité	2021			2022		
	FFC	Autres sources	Total	FFC	Autres sources	Total
Développement d'un solide réseau de professionnels de MPA en améliorant la communication et la diffusion de l'information						
Mise à jour du site Web de CaMPAM et appui au Forum Internet ¹	0	1 401	1 401	0	1 401	1 401
Soutenir les séances des MPA lors des conférences du GCFI (2021 et 2022) ²	0	6 000	6 000	0	6 000	6 000
Développement, maintenance et promotion de la base de données régionale des MPA						
Base de données régionale des MPA ¹	0	0	0	0	0	0
TOTAL (USD)	0	213 295	213 295	0	277 543	277 543

¹ Il y est inclus des fonds provenant de projets de renforcement des capacités liés aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – Phase III (ACP-MEA) Y compris le financement fourni par le CAR SPAW

² Montant approximatif converti d'euros en USD en utilisant le taux de change € 1: US \$ 1,12

C. Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées

Objectifs

94. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- a. Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des lignes directrices sur l'établissement, la gestion et l'inscription de zones protégées élaborées dans le cadre du Protocole SPAW ;
 - b. Promouvoir la planification du système national des zones protégées, y compris l'élaboration d'une législation pertinente et de mécanismes d'élaboration de rapports, le cas échéant ; et
 - c. Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du Protocole SPAW.

Activités

95. Les activités à mettre en œuvre pendant la période biennale sont les suivantes :
- (a) *Inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, du Programme de coopération et d'autres tâches du Groupe de travail sur les zones marines protégées*
96. Conformément à la SPAW STAC8 (2018) et au mandat adopté des groupes de travail du STAC SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12), le groupe de travail ad hoc du STAC sur les zones protégées continue d'évaluer les nouvelles propositions des parties et de traiter les questions relatives aux zones protégées, comme demandé par le STAC.

97. Par l'intermédiaire du Président du Groupe de travail Ad Hoc, un appel sera lancé aux Parties pour qu'elles soumettent des propositions de nominations de zones protégées, et un soutien aux sites sera envisagé conformément au programme de coopération suivant les recommandations initiales de la première réunion des gestionnaires des zones protégées inscrites au Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9), le mandat du groupe et d'éventuelles recommandations à venir du STAC 9. Le Groupe de travail pourra, le cas échéant, continuer à mettre en oeuvre des tâches qui n'ont pas été entièrement achevées au cours du dernier exercice biennal.
98. Les activités ci-dessous peuvent être envisagées, en attendant la disponibilité d'un appui et de ressources :
- a. Le CAR SPAW continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour la base de données des zones protégées inscrites au titre du protocole SPAW, y compris l'outil sur le site web où les parties élaborent et soumettent des rapports qui ont été soumis en tant que nomination du STAC pour considération.
 - b. Accroître la coopération avec les organismes régionaux de la pêche et les MEA existants (c.-à-d. CRFM, WECAFC et le Mémoire d'entente sur les requins de CMS) pour promouvoir, mais sans s'y limiter, une analyse régionale du chevauchement entre les MPA existantes inscrites en vertu du Protocole SPAW, et la présence et la répartition des espèces/sites de rassemblement d'intérêt (par exemple, les sites de rassemblement de ponte de frai du mérou de Nassau et la distribution des raies et des requins) en tant que contribution aux efforts de conservation et de gestion des espèces inscrites à SPAW.
 - c. Continuer de suivre la mise en œuvre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast, le cas échéant, en soutenant l'exclusion des zones marines protégées (MPA) des zones d'échange d'eaux de ballast (BWE) dans la région – y compris celles actuellement inscrites en vertu du Protocole SPAW et toutes les futures MPA de ces zones BWE.
 - d. Diffuser largement et mettre à jour, le cas échéant, la fiche d'information sur le processus d'inscription sur la liste de SPAW et les sites répertoriés établie par le Secrétariat en anglais, en espagnol et en français).
 - e. Continuer à construire des espaces dédiés pour chaque zone protégée inscrite sur la liste SPAW en utilisant le site Web dédié du CAR SPAW et la base de données / sources d'information CaMPAM sur la connectivité biologique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10).
 - f. Poursuivre la section du bulletin du CAR SPAW consacrée aux sites énumérés par SPAW et les activités du CaMPAM.
 - g. Utiliser la conférence annuelle du GCFI, ou les forums existants, en vue de la participation des représentants des sites inscrits sur la liste SPAW
 - h. Soutenir la gestion des zones protégées et des espèces envahissantes, en tenant également compte du contexte de l'afflux de sargasses, le cas échéant.

(b) Critères d'évaluation des dérogations à l'article 11, paragraphe 2, du Protocole SPAW

99. Le Groupe de travail sur les critères et les procédures d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW continue ses travaux comme indiqué dans les termes de référence des groupes de travail du STAC SPAW suite à la STAC9 et la COP11.

(c) Application du format volontaire pour la présentation des dérogations et l'élaboration de rapports aux Parties contractantes sur leur mise en œuvre.

100. Encourager les Parties à examiner les lignes directrices pour l'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3) et à utiliser le modèle de rapport volontaire (anglais, espagnol et français), pour faciliter l'examen de ces communications.

(d) Aider les gouvernements à formuler leurs demandes de dérogation au paragraphe 2 de l'article 11.

101. Aider les Parties contractantes, selon qu'il convient, dans l'établissement de leurs rapports sur les dérogations, en utilisant le cadre de rapport volontaire.

(e) Inscription d'espèces protégées en vertu du Protocole SPAW

102. Le groupe de travail ad hoc du STAC sur les espèces continuera de travailler sur les tâches assignées par le STAC. Par l'entremise du président du Groupe de travail sur les espèces, le Groupe de travail analysera, évaluera et apportera des recommandations (y compris la base pour toute recommandation) sur les propositions des Parties d'ajouter de nouvelles espèces aux annexes du protocole SPAW ou de changer les statuts des espèces.

(f) Élaboration de plans de conservation et de gestion

103. Dans le cadre de la deuxième phase du projet EBM-DSS, de même que par le biais de l'appel à propositions du CAR SPAW, des plans intégrés de conservation et de gestion des pêches seront élaborés pour au moins deux (2) espèces inscrites à SPAW.
104. Le groupe de travail sur les espèces du STAC travaillera sur des plans adéquats de gestion et de rétablissement des espèces selon les recommandations et les termes de référence révisés.

Résultats attendus et indicateurs

105. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
Une liste actualisée des zones protégées au titre du Protocole SPAW et la réactivation du programme de coopération entre les sites	L'augmentation du nombre de zones protégées inscrites dans le protocole SPAW, ainsi que les révisions en cours de l'information fournie sur la liste, apporter des informations complètes sur les MPA trouvées au sein de la région des Caraïbes
Le format de présentation des exemptions en vertu de l'article 11, paragraphe 2, est diffusé et sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport.	Présentations améliorées et examen des dérogations en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du Protocole SPAW afin d'assurer la survie de l'espèce
Assistance technique, outils et produits d'information qui soutiennent la mise en œuvre des parties contractantes du protocole SPAW des espèces inscrites au titre des Annexes I-III, de même qu'une aide pour l'élaboration des propositions de nomination d'espèces, en ligne avec la « Procédure pour la présentation et adoption des nominations des espèces à inscrire ou à supprimer des Annexes I, II et III ».	Amélioration de la compréhension, du suivi et de la coopération en matière de gestion des espèces inscrites aux annexes I à III du Protocole SPAW, ainsi que de la mise en œuvre d'activités visant à assurer la survie de ces espèces

Budget proposé (indicatif) - Zones et espèces protégées

Activité	2021			2022		
	FFC	Autre Sources*	Total	FFC	Autre Sources*	Total
Inscription des zones protégées en vertu du Protocole SPAW						
Appui à la coopération Programme des zones protégées inscrites	0	123 452	123 452	0	100 000	100 000
Critères d'évaluation des dérogations à l'article 11 du Protocole SPAW						
Aider les Parties à formuler des rapports sur les exemptions au titre de l'article 11, paragraphe 2	0	0	0	0	0	0
Élaboration de stratégies	0	0	0	0	0	0
Inscription des espèces protégées en vertu du Protocole SPAW						
Évaluation de l'inscription	0	0	0	0	0	0
Total	0	123 452	123 452	0	100 000	100 000

*Soutien en nature à l'étude de la part des partenaires

D. Conservation des espèces menacées et en voie de disparition

Objectifs

106. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- Promouvoir la sensibilisation et l'action dans la région sur les priorités pour la gestion des espèces en voie de disparition et migratrices, afin d'augmenter le niveau de protection national et régional ;
- Mettre en œuvre les activités prioritaires des plans de rétablissement et de gestion des espèces existantes élaborés dans le cadre du Protocole SPAW ;
- Élaborer, s'il y a lieu, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires d'intérêt régional, y compris celles d'importance économique ; et
- S'attaquer à la menace croissante des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces de SPAW et les habitats de la région des Caraïbes, en particulier les EEE marines ou côtières.

Activités

107. Les activités proposées pour la mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2021-2022 seront axées sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, les élasmobranches et les tortues de mer, ainsi que sur l'appui aux programmes de conservation des requins et des raies, en coopération avec les organismes scientifiques et de pêche compétents, et des organisations telles que l'UICN. En

fonction du financement, des efforts seront également déployés pour renforcer la collaboration avec les parties prenantes régionales du secteur des pêches, en vue d'élaborer des évaluations des prises accessoires et des programmes d'atténuation.

i. Conservation des mammifères marins

108. Conformément aux priorités identifiées par le STAC et la COP, et les progrès réalisés dans les activités menées dans le cadre du projet CARI'MAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.28), les activités suivantes sont proposées pour une mise en œuvre :

(g) Soutenir le travail en réseau

- i. Continuer de renforcer le réseau régional de professionnels des ressources naturelles et de gestionnaires de MPA qui participent activement à la recherche, à la gestion et à la conservation des mammifères marins au moyen de diverses plateformes.
- ii. Promouvoir l'inclusion des mammifères marins dans les plans de gestion des zones marines protégées et améliorer la capacité des gestionnaires qui participent à la conservation des mammifères marins.
- iii. Renforcer le Réseau des mammifères marins afin d'assurer la durabilité et les synergies entre les diverses parties prenantes de la région des Caraïbes.
- iv. Le secrétariat et le CAR SPAW, en étroite consultation des parties contractantes à SPAW et autres parties prenantes pertinentes, de considérer les coûts et les bénéfices potentiels, ainsi que le cadre du Réseau d'activité régional sur les mammifères marins (RAR), en tenant compte des bons résultats du projet CARI'MAM et du réseau, et élaborer une ébauche de proposition pour être discuté au STAC 10 SPAW, sur la question du temps qu'un tel RAR pourrait être opérationnel.

(h) Révision du soutien à la mise en œuvre de MMAP

- Soutenir les Parties contractantes dans l'élaboration de leurs stratégies et cadres nationaux, y compris les plans nationaux de rétablissement de la conservation des mammifères marins.
- Le secrétariat et le CAR SPAW appuient le travail des experts sur les mammifères marins du groupe de travail sur les espèces afin de réviser et de mettre à jour le PAMM, en prenant en considération de nouvelles informations et développements depuis 2008, y compris « l'analyse scientifique et technique de la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins PAMM dans la région des Caraïbes ».

(i) Améliorer les connaissances et le suivi des populations de mammifères marins dans la région des Caraïbes

- Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière aux niveaux sous-régional et régional, en explorant la poursuite de l'élaboration de stratégies de gestion des mammifères marins avec les pays concernés.

(j) Améliorer la sensibilisation, recueillir des données sur les collisions avec les navires et les empêtrements sur les espèces de baleines et de dauphins dans la région des Caraïbes, et en atténuer les effets, en collaboration avec IWC et autres organisations intergouvernementales pertinentes.

- En utilisant les ateliers de formation conjoints pour aborder les impacts humains mortels sur les mammifères marins de la région des Caraïbes (Mexique, 2013 et St. Martin, 2013) et les collisions entre mammifères marins et navires, en mettant l'accent sur la région des Caraïbes (Panama, 2014), le CAR SPAW développera un plan de mise en œuvre, lequel : définit les priorités des recommandations issues de ces ateliers, établit un budget proposé pour chaque recommandation, et identifie les parties prenantes clés pour mettre en œuvre ces recommandations et apportent cette information au STAC10.
- Encourager les parties à signaler les prises directes de mammifères marins et les prises accessoires dans les opérations de pêche.

(k) Renforcer la planification spatiale marine pour la conservation des mammifères marins.

- Appuyer les efforts de suivi des mammifères marins transfrontaliers afin de combler les lacunes en matière de données relevées au cours du projet LifeWeb, en collaboration avec d'autres organisations et en se basant sur des renseignements facilement accessibles.
- Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière aux niveaux sous-régional et régional, en explorant avec les pays concernés la poursuite de l'élaboration de scénarios de gestion des mammifères marins.

(l) Suivi des ateliers sur les échouages

- Réseau de soutien sur les échouages.
- Continuer de renforcer les capacités du réseau local concernant les échouages, en particulier dans la zone du Corridor de conservation des mammifères marins en Amérique du Sud-Est (MamaCocoSea), à la suite des ateliers sous-régionaux sur l'échouage tenus en 2005, 2009 et 2010 et pendant le projet CARI'MAM respectivement.
- Soutenir un dépôt régional de données sur les échouages et développer un réseau régional de coordinateurs nationaux autour des échouages des mammifères marins (sur le modèle WIDECAS et facilité par des coordinateurs régionaux dédiés avec des points focaux nationaux).

(m) Soutenir l'observation durable des mammifères marins dans la région des Caraïbes.

109. Suite aux recommandations de l'atelier régional sur l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (Panama, 19 - 22 octobre 2011) et aux priorités identifiées par les participants, les activités suivantes sont proposées, qui pourraient être menées conjointement avec le projet CARI'MAM :

- Promouvoir la mise en œuvre nationale et régionale de *Principes généraux et lignes directrices sur les meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes* (UNEP(DEPI)/CA- WG.38/INF.13) – et la boîte à outils pour la mise

en œuvre des Lignes directrices pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.32.).

- (a) *Mettre au point et initier la mise en œuvre d'un Mémoire de coopération entre le Secrétariat de la Convention de Cartagena et la Commission baleinière internationale (CBI).*
- (b) Renforcer le partenariat de collaboration et *de développement avec le sous-programme de pollution et son Protocole concernant la pollution due aux sources et activités terrestres (LBS) et de la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (déversements d'hydrocarbures) (y compris le RAC/REMPEITC)*, concernant les impacts de l'exploration et l'exploitation pétrolière en incluant les mammifères marins et les habitats connexes.

ii. Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECAST)

110. La priorité sera accordée aux activités suivantes pendant la période biennale :

- Appuyer l'élaboration de plans d'action pour le rétablissement des tortues de mer (STRAP) dans les pays qui n'en ont pas.
- Soutenir les STRAP existants par la mise en œuvre d'actions prioritaires nationales, en particulier la prestation de formation en ce qui concerne les éducateurs (formation des enseignants), les agents d'application de la loi, les vétérinaires et les premiers intervenants.
- Collaborer davantage avec le IACI à l'élaboration de STRAP et à d'autres activités liées aux tortues de mer dans le plan de travail pour s'assurer que le travail n'est pas dupliqué.
- Continuer de promouvoir des lignes directrices et des critères normalisés pour le suivi des sites indexés dans les aires d'alimentation des tortues de mer dans la région des Caraïbes et offrir de la formation pour le suivi des plages de ponte et des populations dans l'eau.
- Apporter une aide, le cas échéant, aux efforts au sein des organisations et organismes régionaux de pêche afin de réduire les prises accessoires des tortues de mer et continuer de développer l'évaluation et les programmes d'atténuation des prises accessoires.
- Mettre en œuvre l'évaluation régionale sur la tortue luth développée par WIDECAST, cofinancée par le CAR SPAW.

111. Les activités spécifiques comprendront la création d'une application d'observation des tortues de mer pour la région des Caraïbes. Un projet de demande a été élaboré au cours de l'exercice biennal 2019-2020 et sera finalisé pendant la période en cours. L'initiative, en collaboration avec WIDECAST, sera financée par le projet ACP-MEA III. Le CAR-SPAW continuera à travailler quotidiennement avec le réseau d'activités régionales WIDECAST.

iii. Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les partenaires pertinents

112. Les efforts dans ce domaine se développeront en fonction des besoins régionaux et des nouveaux enjeux liés aux espèces envahissantes nouvelles ou existantes (p. ex. le poisson-lion et les sargasses – voir ci-dessous).

iv. Conservation des espèces de poissons herbivores

113. Le sous-programme SPAW continuera de collaborer le cas échéant, y compris avec les ONG et OIG, avec une expertise adéquate pour conserver les espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes.
114. Le secrétariat du CAR SPAW appuie les parties contractantes au renforcement de la conservation et la gestion durable du poisson perroquet, y compris par des discussions au sein du groupe de travail sur les espèces, le cas échéant.

v. Une plus grande collaboration avec CITES, en vue de l'application de la loi sur le commerce illicite d'espèces.

115. À la suite du 2^{ème} atelier régional concernant l'application de la loi relative à la faune sauvage (20-22 mai 2017) CITES/Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la coordination se poursuivra avec ces partenaires, les Parties à SPAW et les organisations régionales pour soutenir CaribWEN. Le Secrétariat sensibilisera les Parties contractantes à SPAW à l'importance de réglementer dans leurs systèmes juridiques nationaux :
- La propriété, la possession, la vente et la publicité d'espèces vivantes inscrites à CITES, endémiques des Caraïbes ; et
 - Empêcher les spécimens acquis illégalement et leur descendance d'entrer sur les marchés nationaux ou internationaux.

vi. Afflux des sargasses

116. Amélioration de la coordination des interventions et du partage d'informations entre les pays de la région sur la façon de lutter contre les algues brunes du Sargassum. Pour poursuivre cette initiative, le Ministère suédois de l'Environnement apportera du financement pour :
- Élaborer un rapport sur les impacts socio-économiques et environnementaux des sargasses en Afrique de l'Ouest et dans la région des Caraïbes ;
 - Poursuivre la mise à jour du Dossier sur les sargasses du sous-programme SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.8 Rev.1) et son résumé en anglais, en français et en espagnol, à l'intention des parties prenantes et des décideurs politiques concernés ; et
 - Élaborer un rapport de synthèse, en collaboration avec la Commission de l'énergie atomique, sur les impacts des métaux lourds sur les sargasses.
117. D'autres activités, qui seront mises en œuvre par l'intermédiaire du CAR-SPAW, sont :
- Une plus grande collaboration et une programmation commune entre les protocoles LBS et SPAW, dans le contexte du Groupe de travail de SPAW sur l'afflux des sargasses.
 - Collaborer avec des organisations pertinentes et des OIG, y compris GEO, Blue Planet et IOCARIBE, pour faciliter le partage des données régionales sur le Sargassum.
 - Coordination du partage de données sur la gestion et l'impact des sargasses sur les zones humides en collaboration avec l'Initiative pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) de la Convention Ramsar sur les zones humides d'importance internationale – voir la section Conservation des zones humides/mangroves.

- Coordination des projets et des événements liés aux sargasses dans l'ensemble de la région des Caraïbes
- Élaboration et partage de documents d'information à l'intention du grand public, des gouvernements, des gestionnaires côtiers et des autres personnes touchées par les sargasses.
- Apport d'un soutien à la recherche pour des projets sur les origines, les impacts et les méthodes de contrôle des sargasses.
- Coordination sur les afflux des sargasses entre les secrétariats de la Convention de Cartagena et d'Abidjan, du Programme d'action mondial (GPA) du PNUE et d'autres programmes des Nations Unies impliqués dans l'évaluation des échouages des sargasses dans la région des Caraïbes et en Afrique de l'Ouest.

Résultats attendus et indicateurs

118. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
Une meilleure préparation et intervention face aux impacts anthropiques sur les populations de mammifères marins dans la région des Caraïbes	Une plus grande sensibilisation et une meilleure intervention face à l'empêchement des mammifères marins, aux polluants marins et aux collisions avec les navires dans l'ensemble de la région des Caraïbes.
Une meilleure connaissance des zones d'habitat essentiel des mammifères marins et un soutien accru à la protection transfrontalière - notamment par des campagnes d'éducation, la mise en œuvre du projet CARI'MAM et des collaborations avec les intervenants locaux, régionaux et privés.	Une protection supplémentaire accordée aux espèces de mammifères marins et à leurs zones d'habitat essentiel dans l'ensemble de la région des Caraïbes, y compris une plus grande collaboration avec les États membres qui partagent les stocks de mammifères marins.
Un Dépôt régional de données sur l'échouage des mammifères marins dans l'ensemble de la région des Caraïbes	Amélioration et augmentation de la diffusion et de la collecte de données sur l'échouage des mammifères marins dans l'ensemble de la région des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne une participation et une collaboration accrues avec les États membres.
De meilleures stratégies visant à encourager la durabilité de l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes	Mise en œuvre de pratiques durables d'observation des mammifères marins conçues pour assurer des impacts minimaux sur les espèces de mammifères marins, tout en fournissant un revenu durable aux communautés de la région des Caraïbes

Résultats	Indicateurs de succès
-----------	-----------------------

Finalisation du Mémorandum d’entente avec la CBI pour promouvoir les objectifs du MMAP	Amélioration et augmentation de la diffusion, de la collecte et de l’utilisation des données sur les mammifères marins dans l’ensemble de la région des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne la prise direct ou indirecte de mammifères marins et l’incorporation de mesures visant à réduire leur capture, dans les politiques nationales environnementales et de développement
Des STRAP étendus et développement de nouveaux STRAP	Un nombre accru d’états ont élaboré ou renforcé des stratégies de protection des espèces de tortues marines et de leurs habitats au sein de la région des Caraïbes
Élaboration de lignes directrices et de critères normalisés pour le suivi des sites indexés dans les zones d’alimentation des tortues de mer de la région des Caraïbes Formation apportée sur le suivi des plages de nidification et des populations dans l’eau	Un nombre accru d’états au sein de la région des Caraïbes sont autonomisés et ont renforcé leur capacité d’améliorer le suivi des tortues marines dans leur pays, grâce à des méthodes de recherche normalisées
Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en collaboration avec les partenaires pertinents	Collaborations et partenariats soutenus, y compris une meilleure coordination avec les États membres pour faire le suivi, signaler et traiter les espèces envahissantes nouvelles et existantes, en particulier en ce qui concerne leur impact sur les écosystèmes.
Augmentation des travaux de conservation des espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes en collaboration avec les partenaires pertinents.	Renforcement de la collaboration pour élaborer et produire des fiches et du matériel éducatif sur les poissons-perroquets, en vue d’une diffusion au sein de la région.
Soutien du réseau régional d’application de la loi sur la vie sauvage	Amélioration de la protection accordée aux espèces endémiques dans l’ensemble de la région des Caraïbes, grâce à une plus grande collaboration entre les Parties, les ONG et d’autres parties prenantes.
Partage accru des connaissances et de l’information entre le milieu universitaire, les gestionnaires des ressources et le public sur le : <i>Sargassum</i>	Amélioration de l’échange d’information sur les sargasses entre les parties prenantes dans l’ensemble de la région des Caraïbes, afin de faciliter le développement de normes 40 pour y minimiser ses impacts.

Budget proposé (indicatif) – Espèces menacées

Activité	2021	2022
----------	------	------

	FFC	Autre Sources	Total	FFC	Autre Sources	Total
Conservation des mammifères marins						
Sensibilisation et Éducation sur les mammifères marins	0	0	0	0	0	0
Mise en œuvre du projet CARI'MAM ¹	0	170 000	170 000	0	0	0
Mise en œuvre du nouveau projet sur les mammifères marins (à confirmer) ¹	0	0	0	0	70 000	70 000
Conservation des espèces menacées						
Appel de propositions pour la conservation des espèces ²	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Lutte contre les espèces envahissantes						
Appui au Comité régional du poisson-lion	0	0	0	0	0	0
Partage de données et recherche sur les sargasses						
Partage de données et recherche sur le <i>sargasses</i>	0	5 000	5 000	0	50 000	50 000
TOTAL	0	225 000	225 000	0	170 000	170 000

¹/Y compris 170 000 \$ pour le projet CARI'MAM et 70 000 \$ du nouveau projet sur les mammifères marins.

²/ y compris un financement de la France par l'intermédiaire du CAR-SPAW

Note : ***Montant approximatif converti d'euros en USD en utilisant le taux de change € 1 = US \$ 1,12

E. Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins

Objectifs

119. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a. Aider à la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins de la région, notamment par des pratiques durables ;
- b. Augmenter la sensibilisation et encourager les actions des gouvernements et d'autres partenaires pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés, tels que les mangroves et les herbiers marins ;
- c. Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris leurs services écosystémiques, les menaces qui pèsent sur leur durabilité et les mesures nécessaires pour les protéger ; et

- d. Promouvoir l'approche de gestion des écosystèmes et les principes et valeurs de bonne gouvernance pour la conservation et la gestion des écosystèmes marins de la région.

Activités

120. Les activités proposées au cours de l'exercice biennal continueront d'être axées sur les écosystèmes côtiers et marins.

(a) Conservation des récifs coralliens

121. Poursuite de la réactivation du réseau de suivi des récifs coralliens des Caraïbes dans le cadre du GCRMN (GCMRN- Caraïbes) ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.36/INF.10](#) et [UNEP\(DEPI\)/CAR WG.42/INF.26](#)). Les activités menées par CAR SPAW incluent la :

- Promotion et la mise en œuvre des Directives régionales pour le suivi biophysique des récifs coralliens ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.38/INF.17](#)) et la représentation et la promotion des lignes directrices et des forums pertinentes du GCRMN Caribblat
- Élaboration d'un plan d'action pour le prochain exercice biennal et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, telles que des ateliers et des petites subventions pour le travail sur le terrain
- Participation à des initiatives mondiales sur les récifs coralliens, y compris l'ICRI et le Coral Reef Consortium.

122. Le Ministère suédois de l'Environnement a apporté un financement (50 000 \$US) pour évaluer les causes potentielles de la transmission de la maladie de perte de tissu corallien caillouteux (SCTLD) et d'autres espèces envahissantes, en particulier en ce qui concerne le rejet d'eaux de ballast dans la région des Caraïbes. Le sous-programme SPAW continuera également de partager les ressources mises au point par d'autres partenaires, notamment le GCFI et la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).

(b) EBM-DSS Phase II « Une approche collaborative de gestion écosystémique pour favoriser la biodiversité marine dans les Caraïbes : Renforcer les liens aux niveaux nationaux, régional et mondial »

123. Ce projet fournit un cadre général aux activités de l'ONU Environnement qui s'attaquent aux facteurs et aux incitations sous-jacents à la détérioration des écosystèmes côtiers et marins et aux services de l'écosystème qu'ils fournissent. Le projet est aligné sur les programmes, les conventions et les plans d'actions pour les mers régionales. En promouvant des activités sur la gestion intégrée des écosystèmes côtiers et marins, la planification de l'espace marin et le renforcement de la mise en œuvre des stratégies de gouvernance des océans, le projet soutient la mise en œuvre et répond aux priorités des plans d'action ou conventions régionaux, y compris la Convention de Cartagena, pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de l'ensemble de la région des Caraïbes.

124. La deuxième phase du projet EBM-DSS vise à promouvoir l'application des concepts gestion basée sur les écosystèmes EBM dans l'ensemble de la région des Caraïbes, afin d'assurer la protection de la biodiversité côtière et marine. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Renforcer les collaborations sous-régionales pour soutenir l'application des principes et des outils de gestion basée sur les écosystèmes dans la conservation de la biodiversité marine ;
- Faire progresser la compilation et l'analyse des données sur les zones marines protégées de

la région, afin d'assurer des décisions de gestion fondées sur les données ;

- Développer la capacité institutionnelle par la mise en œuvre de projets pilotes qui s'attaquent aux menaces écosystémiques associées aux changements climatiques ;
- Utiliser des stratégies d'éducation et de communication novatrices et efficaces pour accroître le soutien du public aux initiatives de conservation ; et
- Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux existants de durabilité et de conservation, en accordant une attention particulière à deux (2) espèces inscrites sur la liste de la SPAW.

125. Les activités prévues dans le cadre du projet intéressant ce sous-programme sont les suivantes :

- Renforcement d'au moins deux (2) nœuds régionaux de gestion basée sur les écosystèmes EBM dans la région des Caraïbes, afin de fournir des conseils techniques sur l'intégration des concepts et des outils EBM dans les programmes de conservation marine.
- Mise en œuvre d'au moins deux (2) projets pilotes visant à restaurer les écosystèmes côtiers et marins touchés par des événements catastrophiques, grâce à la mise en œuvre d'outils du Système d'aide à la décision.

(c) Conservation des zones humides / mangroves

126. Le CAR-SPAW contribuera au développement d'activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des mangroves. Si le financement devient disponible, les activités proposées pourraient inclure :

- Réengager Ramsar/CariWet via le Centre régional de formation et de recherche sur les zones humides (CREHO) avec un développement ultérieur dans le cadre d'éventuels ateliers/séminaires CaMPAM ToT sur la gestion et la protection des zones humides.
- Conception et mise en œuvre d'un projet sur les impacts des sargasses au sein d'un site Ramsar sélectionné inscrit sur la liste SPAW.
- Coordination avec les Parties intéressées sur l'élaboration de propositions de subventions pour identifier les synergies avec le sous-programme SPAW, en particulier en ce qui concerne les trente-cinq (35) sites inscrits sur la liste SPAW.
- Explorer les liens avec [Wetlands for the Future Fund](#) pour l'élaboration d'ateliers de formation et de renforcement des capacités.

(d) Mise en œuvre du projet CARIB-COAST

127. Poursuite de la mise en œuvre du projet [CARIB-COAST](#) (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.28). Le projet financé par l'UE vise à lancer un réseau caribéen pour la prévention et la gestion des crises de risque côtier liées au changement climatique. Le projet regroupe, co-construit et diffuse des approches de suivi, des initiatives de prévention des risques côtiers et d'adaptation aux changements climatiques. Celles-ci incluent :

- Des guides de « meilleures pratiques » sur les meilleures méthodes de restauration et de protection à utiliser pour maintenir le rôle des écosystèmes marins dans la réduction de l'érosion des sols ;

- Mise en place d'ateliers régionaux de formation ;
- Développement d'au moins trois sites pilotes, un par écosystème marin (récifs coralliens, herbiers marins, mangroves). Ces sites pilotes viseront à restaurer et/ou à protéger un écosystème marin. Ces projets peuvent impliquer diverses actions, notamment la réhabilitation manuelle des herbiers marins, la reproduction des coraux, l'éco-mouillage, les sessions de formation, etc. Des partenaires au sein des Parties contractantes sont en cours d'identification.

Résultats attendus et indicateurs

128. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
La réactivation soutenue du GCRMN-Caraïbes, ainsi que les conseils fournis par le Comité directeur	La capacité des pays de surveiller et de protéger les écosystèmes des récifs coralliens a été améliorée et renforcée par l'utilisation normalisée de méthodes normalisées de collecte de données et de communication de données.
Collecte de données harmonisées sur le suivi biophysique récif corallien	SCTLD suivi et les pays de la région des Caraïbes activement engagés pour aborder le problème.
Approches de gestion EBM promues tout le long de la région des Caraïbes	Capacité augmentée des États membres pour mettre en œuvre les approches EBM
La résilience des écosystèmes côtiers face aux pressions du changement climatique s'est améliorée.	Renforcement de la capacité des États membres à conserver efficacement et à utiliser de manière durable les ressources présentes dans les écosystèmes côtiers

Budget proposé (à titre indicatif) – Écosystèmes côtiers et marins

Activité	2021			2022		
	FFC	Autres sources	Total	FFC	Autres sources	Total
Conservation des récifs coralliens ^{1&2}						
Mise en œuvre du GCRMN Caraïbes et appui aux pays à faire le suivi	0	0	0	0	0	0
Appui d'Albert II, Prince de Monaco/PNUE	0	50 000	50 000	0	0	0

Actions du CAR pour la conservation des écosystèmes (Appel à propositions, restauration...)	0	30 000	30 000	0	30 000	30 000
Mise en œuvre de l'ODD 14 sur la gouvernance des océans³						
Gouvernance de la boîte à outils EBM	0	0	0	0	0	0
Ministère suédois de l'environnement Appui aux mers régionales⁴						
Appui aux mers régionales	0	25 000	25 000	0	0	0
Conservation des zones humides/mangroves (sargasses)⁴						
CARIB-COAST Mise en oeuvre	0	100 000	100 000	0	80 000	80 000
Développement d'ateliers ToT	0	0	0	0	0	0
Projet des sargasses	0	30 000	30 000	0	0	0
TOTAL	0	235 000	235 000	0	110 000	110 000

ANNEXE I : Projet de budget du sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2021-2022

Activité	Inscrit au Budget 2021				Inscrit au Budget 2022			
	FFC	Autres sources*	Coût total	Solde requis*	FFC	Autres sources*	Coût total	Solde requis*
A.								
Coordination du programme régional								
1. Dotation en personnel	240 000	0	240 000	0	244 800	0	244 800	0
2. LBS STAC/COP 6 (non financé)	0	0	54 000	54 000	0	0	146 500	146 500
3. Régional Gestion de projet/programme	0	923 000	1 013 000	90 000	0	374 341	464 340	90 000
B. Sources terrestres et marines de pollution	0	611 229	831,229	220 000	0	330 000	550,000	220,000
C. Suivi et évaluation intégrée	0	130 000	250,000	120 000	0	60 000	180,000	120,000
D. Gestion axée sur l'écosystème	0	210 000	210 000	0	0	104 489	104,489	0
Subtotal	240 000	1 874 229	2,598,229	484,000	244,800	868,830	1,689,680	576,050
TOTAL AMEP	271 200	2117 879	2413 779	485 900	271 200	981 787	1,252,967	485,900-

Remarques :

- Exclut les charges indirectes (coûts d'appui au programme) aux projets non-FEM
- Le solde requis reflète les écarts entre le coût total budgété et les dépenses du FFC et d'autres financements de projets

ANNEXE II : Projet de budget du sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2021-2022

Activité	Inscrit au Budget 2021				Inscrit au Budget 2022			
	FFC	Autres sources*	Coût total	Solde requis*	FFC	Autres sources*	Coût total	Solde requis*
2.1 Coordination du programme (dépenses de personnel)	230 000	0	230 000	0	234 600	0	234 600	0
2.2. Coordination du programme (y compris les réunions de la COP et du STAC) non financée	0	555 000	555 000	54 000	0	385 000	385 000	117 600
2.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	0	213 295	213 295	0	0	277 543	277 543	0
2.3 Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées	0	123 452	123 452	0	0	277 543	277 543	0
2.4 Conservation des espèces menacées et en voie de disparition	0	225 000	225 000	5 000	0	120 000	120 000	50 000
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	0	235 000	235 000	0	0	110 000	110 000	0
TOTAL SPAW	230 000	1 351 747	1 581 747	59 000	234 600	1 170 086	1 404 686	167 600

Notes :

- Non comprises les charges indirectes (dépenses d'appui aux programmes) des projets non financés par le FEM
- Y compris le financement de la France par l'intermédiaire du CAR-SPAW du projet CLME+ et du projet Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes ; et des contributions en nature du SBNMS, du Centre d'études côtières et de conservation des baleines et des dauphins, des projets CARI'MAM, CARIB-COAST et le nouveau projet sur les mammifères marins.
- Le solde requis reflète les déficits entre les coûts totaux budgétisés et les montants des dépenses du FCT + autres financements de projets qui seront calculés à la fin de l'exercice biennal et reflétés dans le rapport sur l'état des activités pour 2021-2022

ANNEXE III : Liste des projets décrivant la responsabilité du OP SPAW ET DU CAR SPAW

Projet	Livrables	Informations (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable OP SPAW ou CAR, Autres	Chronologie
Résultat 2.2 Renforcement des zones protégées « Application des traités environnementaux dans les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEA III »							
	<ul style="list-style-type: none"> Établir le groupe de travail en réseau des MPA SPAW pour diriger le réseau interrégional des MPA et pour améliorer le réseau CaMPAM des zones marines protégées Ateliers de formation des formateurs sur l’efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) et la viabilité financière et d’autres lacunes identifiées. Cinq (5) petites subventions seront accordées à au moins cinq (5) zones protégées inscrites sur la liste SPAW afin d’améliorer la PAME dans le cadre de leurs MPA dans le cadre du projet ACP-MEAs III. Développement d’un réseau opérationnel de MPA SPAW. Deux (2) évaluations régionales PAME seront menées au début et à la fin du projet ACP-MEAs-III pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) MPA inscrites au titre du protocole SPAW. Cinq (5) petites subventions ont été accordées pour améliorer le PAME dans au moins 5 zones protégées inscrites à SPAW, comme recommandé par la réunion du STAC de SPAW de 2018, afin d’encourager de nouvelles propositions et d’aider celles qui sont déjà inscrites. 	Avis favorable / Adoption	OP SPAW, Orientation du comité directeur du projet, y compris le CAR SPAW, les partenaires et les consultants, le cas échéant.	MEA ACP DE L’UE Environ 250 000 USD par an. Pas de fonds pour les salaires.	UE, ACP, PNUE, UICN, BIOPAMA, FAO. De plus, : WCMC, MPA Connect, CaMPAM, NAMPAM, SPAW CAR, Red Golfo, DCNA, etc.	<u>Officier de programme SPAW</u> Ce projet comprend les sous-programmes SPAW LBS et CETA. En collaboration avec SPAW-CAR et le PA WG	2020-2023

Projet	Livrables	Informations (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable OP SPAW ou CAR, Autres	Chronologie
	<ul style="list-style-type: none"> Aider au moins douze (12) participants, principalement des sites inscrits à SPAW, à assister aux sessions de MPA organisées par le réseau lors des réunions annuelles du GCFI Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants de chaque pays SPAW, auront également lieu dans les Caraïbes pour améliorer la capacité de gestion à l'aide des outils PAME. 						
<p>« Développement et mise en œuvre efficaces des zones marines protégées (MPA) pour la réalisation de l'ODD 14.5 » Partenariat italien EBM avec le projet de gouvernance des océans « Protéger et restaurer les écosystèmes marins, catalyseurs pour la construction de la paix et de la sécurité et la promotion des économies durables, de l'Asie du Sud et des bassins de l'océan Atlantique ».</p>							
	<ul style="list-style-type: none"> Boîte à outils de développement de MPA 	Information	Division des écosystèmes du siège du PNUE	Mise en œuvre non directe de l'allocation de trésorerie par l'intermédiaire de partenaires régionaux	UWI, CERMES, PROGES, République dominicaine, Caraïbes néerlandaises.	Siège du PNUE en collaboration avec OP SPAW (et en collaboration avec SPAW-CAR)	2020-2021

Projet	Livrables	Informations (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable OP SPAW ou CAR, Autres	Chronologie
	<ul style="list-style-type: none"> Coopération et stratégie commune entre les réseaux de gestionnaires des MPA de la région de l'Atlantique ; Les MPA et la résilience côtière, pour faire face aux changements rapides ; et La protection des mammifères marins comme moyen de renforcer la coopération transatlantique entre les MPA. 	Information	<p>Projet de gouvernance océanique de l'UE</p> <p>GOPA de l'UE</p>	Pas d'allocation directe de fonds, juste le renforcement des capacités et le travail en réseau.	Union européenne, GOPA, MEDPAN, OSPAR, MARFUND, NAMPAM, CaMPAM, SPAW CAR, autres.		2020-2022
Sargasses: Ministère suédois de l'environnement							
	<ul style="list-style-type: none"> Document sur l'afflux de sargasses Dossier sur le Sargassum pour différents groupes de parties prenantes (femmes et jeunes, secteur privé, société civile, politique). Dossier orienté sur le Sargassum Note conceptuelle sur les sargasses Rapport de synthèse évaluant les risques potentiels pour la santé des sargasses liés aux métaux lourds en collaboration avec le Conseil de l'énergie atomique 2 Webinaires en collaboration avec des partenaires. Document sur la maladie de perte de tissu corallien caillouteux (SCTLD) 	Information	Convention de Cartagena AMEP, SPAW et CETA	Don en espèces au PEC de décembre 2020 à avril 2021 (50 000)	GCFI, UWI,	OP SPAW et en collaboration avec SPAW-CAR	Janvier- Avril 2021

Projet	Livrables	Informations (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable OP SPAW ou CAR, Autres	Chronologie
Exploiter un mouvement dans les Caraïbes pour faire progresser la restauration des récifs coralliens en partenariat avec les leaders du tourisme							
	<ul style="list-style-type: none"> En étroite consultation avec l'industrie du tourisme, co-crée des lignes directrices écologiquement saines pour la restauration des récifs coralliens, afin d'identifier les opportunités et les recommandations pour le secteur du tourisme de s'engager dans la protection et la restauration des écosystèmes côtiers et marins dans les Caraïbes 	Information	Division des écosystèmes du siège du PNUE	Pas d'argent direct reçu Prince Albert 50 000 USD		Siège du PNUE en collaboration PEC / OP SPAW	Avril- Septembre 2021
Nouveau projet sur les mammifères marins							
	<ul style="list-style-type: none"> Salaires du personnel et frais généraux Interaction des Mammifères marins avec la navigation ; les cartes de répartition des mammifères sont croisées avec la densité pour produire et analyser des cartes des risques. Un travail spécifique de communication et de sensibilisation serait mené avec l'industrie du transport maritime. Étude des interactions entre les pêcheries et la mégafaune marine (mammifères marins, tortues de mer, requins et raies). Cette action ciblerait les pêcheries artisanales et commerciales côtières en collaboration avec les ORGP et les organisations locales de pêche dans les territoires des Caraïbes 5/6. 	ébauche - Non validée, - Non justifiée	SPAW CAR	~245 000 € 30 000 € 158 000 €	FAO/WECAFC, IWC, WIDECAS, Réseau Carimam, sanctuaires	SPAW CAR (pour la partie liée à SPAW)	2022-2023 (non sécurisé)

Projet	Livrables	Informations (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable OP SPAW ou CAR, Autres	Chronologie
	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier les ressources des réseaux d'échouage des mammifères marins et des tortues marines des Caraïbes et mettre en place une stratégie pour analyser les échantillons et les données collectés, en collaboration avec les réseaux. 			55 000 €			
CARI'MAM (Réseau de préservation des mammifères marins des Caraïbes)							
	<ul style="list-style-type: none"> Salaires du personnel (2) et frais généraux 	Principes présentés au STAC7 et à la COP9, projet complet présenté au STAC8 et validé à la COP10	SPAW CAR	~350 000,00 €	Sanctuaires, MPA et autres partenaires de la plupart de la région des Caraïbes (28 territoires, 21 pays) Personnel technique d'IWC	SPAW CAR (pour la partie liée à SPAW) en collaboration avec le OP SPAW	Avril 2018- novembre 2021
	<ul style="list-style-type: none"> Animation/organisation d'ateliers/réunions et de travail en réseau CARIMAM. 			0 €			
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse juridique de la législation existante en matière de protection des mammifères marins dans les pays et territoires des Caraïbes. 			0 €			
	<ul style="list-style-type: none"> Examen et caractérisation des activités d'observation des baleines dans la région des Caraïbes et création d'outils conjoints pour WW – système de certification - analyse et formation juridiques 			91 000 € mais seulement 70 000 € doivent être utilisés (pas d'atelier en présentiel)			

Projet	Livrables	Informations (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable OP SPAW ou CAR, Autres	Chronologie
	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une base de données en ligne partagée 			12 000 €			
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse scientifique et technique de l'état actuel de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour les mammifères marins (MMAP) dans le cadre de SPAW, 			24 000 €			
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des plans de gestion des MPA et développement d'outils pour une meilleure prise en compte des mammifères marins 			47 500 € prévus (mais sous-réalisés en raison du COVID)			
CÔTE CARAÏBE							
	<ul style="list-style-type: none"> Salaires du personnel (1) et frais généraux Trois « synthèses » sur les écosystèmes marins (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins) et la meilleure façon de les protéger et de les restaurer pour lutter contre l'érosion des terres et le risque de submersion. Trois sites pilotes mis en œuvre dans la région des Caraïbes pour restaurer et protéger chacun de ces écosystèmes marins Au moins trois ateliers de formation pour les gestionnaires et les experts afin de partager les connaissances et les meilleures pratiques sur la restauration et la protection des écosystèmes marins 	Principes présentés au STAC7 et à la COP9, projet complet présenté au STAC8 et validé à la COP10	SPAW CAR	~170 000€ 10 000€ 90 000€ 30 000€	UWI (Trinité-et-Tobago) IMA (Trinité-et-Tobago) CARICOOS (Porto Rico) UWI (Jamaïque) ACS-AEC BRGM IFREMER ONF IRD-LOCEAN CNRS	CAR SPAW (pour la partie liée à SPAW) en collaboration avec le OP SPAW	Novembre 2018 - novembre 2021 (une prolongation a été signée mais aucun fonds alloué au personnel en 2022)

Projet	Livrables	Informations (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable OP SPAW ou CAR, Autres	Chronologie
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="323 321 751 402">• Développement d'une base de données en ligne partagée sur les coraux (GCRMN et AGGRA) <li data-bbox="323 440 751 492">• Outils de sensibilisation (vidéos, affiches, etc.) 			<p data-bbox="1205 321 1291 342">20 000€</p> <p data-bbox="1205 456 1291 477">25 000€</p>			

ANNEX IV: Budget proposé pour le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (FFC) pour l'exercice biennal 2021-2022

Type d'engagement	2021 Budget			2022 Budget		
	Financé par le FFC	Non financé par le FFC	2021 Total	Financé par le FFC	Non financé par le FFC	2021 Total
Indemnités salariales et avantages sociaux des employés :	911,500		911,500	930,000		930,000
Services contractuels :	15,000		15,000	15,000		15,000
Frais de réunion :		150,000	150,000		346,250	346,250
Comité directeur - Protocole sur les déversements d'hydrocarbures - Déplacement des participants à la réunion - Salles de réunion, fournitures, équipements - Service linguistique (interprétation et traduction) - Plateforme et services de conférence Web					20,000 5,000 3,450	
Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW - Déplacement des participants à la réunion - Salles de réunion, fournitures, équipements - Service linguistique (interprétation et traduction) - Plateforme et services de conférence Web		16,000 18,000			50,000 5,000 18,400	
Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole SPAW. - Déplacement des participants à la réunion - Salles de réunion, fournitures, équipements - Service linguistique (interprétation et traduction) - Plateforme et services de conférence Web		8,000 12,000			30,000 5,000 9,200	
Comité Scientifique et Technique et Consultatif (STAC) du Protocole LBS						

Type d'engagement	2021 Budget			2022 Budget		
	Financé par le FFC	Non financé par le FFC	2021 Total	Financé par le FFC	Non financé par le FFC	2021 Total
- Déplacement des participants à la réunion - Salles de réunion, fournitures, équipements - Service linguistique (interprétation et traduction) - Plateforme et services de conférence Web		16,000 18,000			50,000 5,000 18,400	
Parties contractantes (COP) au Protocole LBS - Déplacement des participants à la réunion - Salles de réunion, fournitures, équipements - Service linguistique (interprétation et traduction) - Plateforme et services de conférence Web		8,000 12,000			30,000 5,000 9, 20 0	
Réunion intergouvernementale (IGM) sur le Plan d'action & Réunion des Parties contractantes (COP) à la Convention - Déplacement des participants à la réunion - Salles de réunion, fournitures, équipements - Service linguistique (interprétation et traduction) - Plateforme et services de conférence Web		24,000 18,000			50,000 5,000 27,600	
Opérationnels Autres coûts 1 - Coût de location, électricité, WiFi, services de nettoyage, etc. - Coût d'entretien d'Umoja - Maison des Nations Unies Rénovation des parties communes	110,000 75,000 35,000		110,000	135,000 100,000 35,000	395,000 395,000	530,000
Mobilier et équipement :	7,000		7,000	7,000		7,000
Fournitures, matériel, marchandises :	2,000	1,500	3,500	2,000	1,500	3,500
Déplacements du personnel en mission officielle :	30,000		30,000	30,000		30,000
Coût direct total :	1,075,500	151,500	1,227,000	1,119,000	742,750	1,861,750
UN-PSC (13%) - Coût indirect :	139,815	19,695	159,510	145,470	96,558	242,028

Type d'engagemen	2021 Budget			2022 Budget		
	Financé par le FFC	Non financé par le FFC	2021 Total	Financé par le FFC	Non financé par le FFC	2021 Total
Budget total	1,215,315	171,195	1,386,510	1,264,470	839,308	2,103,778

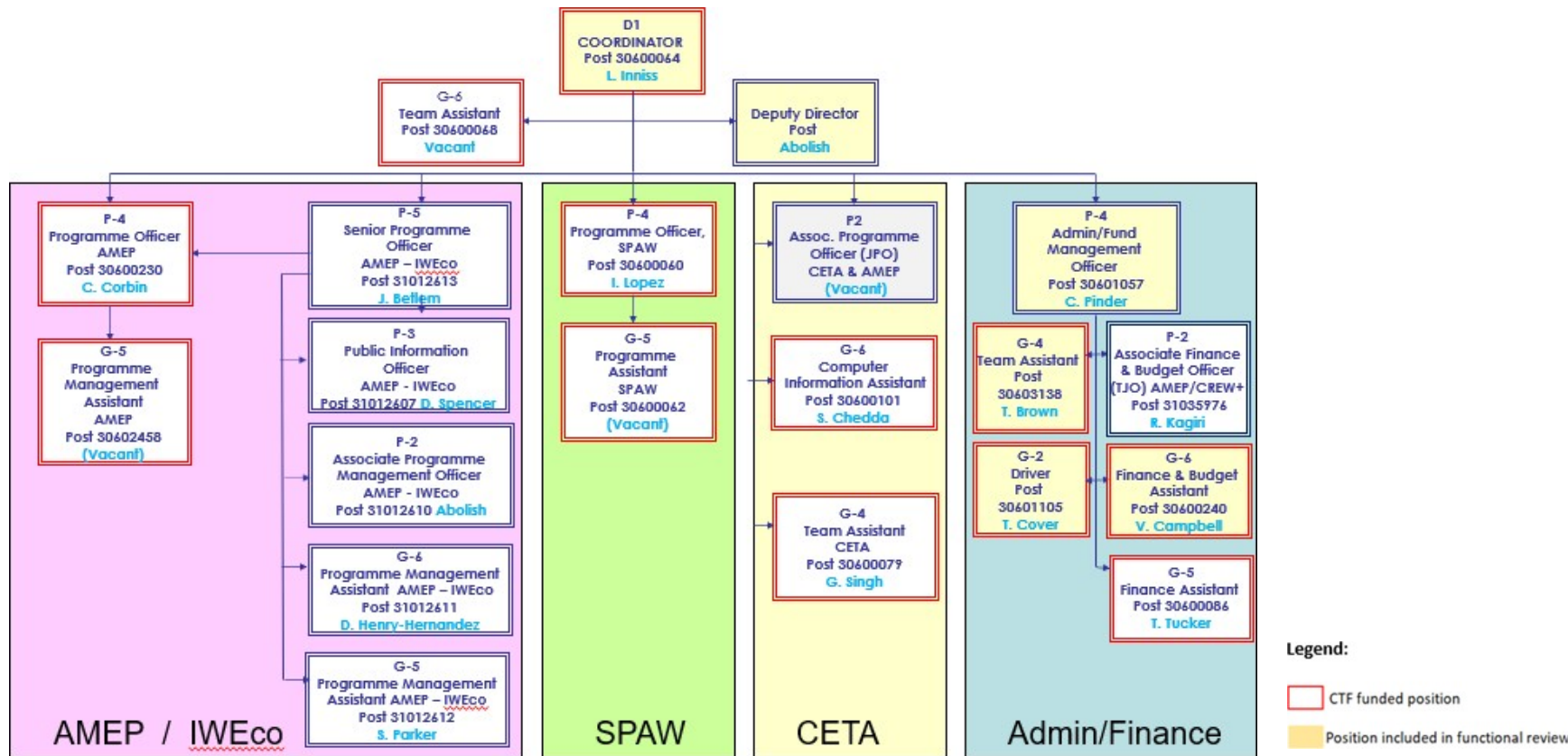
Remarques:

Coût de voyage estimé sur la base du coût de voyage de 2019 à Roatan Honduras COP/IGM

Les activités non financées du FCT comprenaient :

- **Exigences de réunion pour les réunions STAC, COP, IGM (traduction, interprétation, installations de réunion, voyage des participants à la réunion)**
- **- Coûts de voyage estimés sur la base de l'ordre séquentiel des réunions STAC et COP et d'un voyage aller-retour pour les participants à la réunion**
- **- Coût unique pour la rénovation des espaces communs de la Maison des Nations Unies 395 000 USD**
- **- CETA Fournitures et matériel 3 500 \$ US**

ANNEXE V : Organigramme proposé pour le Fonds fiduciaire des Caraïbes (FFC) pour l'exercice biennal 2021-2022



Les changements proposés à la Table de dotation à la suite de l'examen fonctionnel comprennent :

- Reclassement du poste de Coordinateur de D1 à P5 (FFC)
- Reclassement de l'assistant financier et budgétaire G6 en assistant administratif G6 (FFC)
- Reclassement du poste de chauffeur G2 en poste de chauffeur/assistant administratif G3 (FFC) • Reclassement du poste d'agent administratif P4 au niveau P3 (OTA)